



HAL
open science

Évolution de l'offre insertion du territoire du Grésivaudan et des potentiels de développement des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire

Julie Quercia

► **To cite this version:**

Julie Quercia. Évolution de l'offre insertion du territoire du Grésivaudan et des potentiels de développement des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. Environnement et Société. 2014. dumas-01122567

HAL Id: dumas-01122567

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01122567>

Submitted on 4 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE
GRENOBLE

Université
Joseph Fourier Grenoble

**Institut de
Géographie Alpine**

Cité des Territoires

Rapport de fin d'étude de Master 2

IDT

Ingénierie du Développement Territorial

Evolution de l'offre insertion du territoire du Grésivaudan et des
potentiels de développement des acteurs de l'Economie Sociale et
Solidaire

Présentée par **Julie QUERCIA**
julie.quercia@gmail.com



Le 19/06/2014 à l'Institut de Géographie Alpine, Grenoble

Stage effectué à la direction territoriale du Grésivaudan
71 chemin des Sources, 38190 BERNIN
sous la direction de Maggy LE BRUN et Valérie TRINH
Tuteur pédagogique : Romain LAJARGE

NOTICE ANALYTIQUE Rapport de fin d'étude

M2 IDT –Ingénierie du Développement Territorial

PARCOURS : IDT-stratégie IDT-animation IDT-géomatique

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2012/2013

| |
|---|
| <p>OBSERVATIONS DU JURY</p> <p>A : Très bon rapport de fin d'étude B : Bon rapport mais avec des faiblesses sur quelques aspects C : Rapport acceptable présentant un intérêt particulier sur certains aspects</p> <p style="text-align: center;"><i>Précisions éventuelles sur les faiblesses et les forces du mémoire :</i></p> <p style="text-align: right; margin-top: 20px;">Signatures</p> |
|---|

| | | | | |
|--|---|--|---|---------------------|
| AUTEUR | NOM QUERCIA | PRÉNOM Julie | | |
| TITRE | <i>Evolution de l'offre insertion du territoire du Grésivaudan et des potentiels de développement des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire</i> | | | |
| UNIVERSITÉ JOSEPH FOURIER & Institut de Géographie Alpine | Nom et prénom du Tuteur pédagogique Romain LAJARGE | Nom de la structure dans laquelle le stage a eu lieu (et localisation) Direction territoriale du Grésivaudan 71 chemin des sources, BERNIN | Nom et prénom du responsable professionnel présent dans le jury Maggy LE BRUN Valérie TRINH | |
| COLLATION | Nb. de pages | Nb. de volumes | Nb. d'annexes | Nb. de réf. biblio. |
| MOTS-CLÉS | Economie Sociale et Solidaire, territorialisation, marché public, programmation, insertion professionnel, actions sociales, réforme territoriale, Département | | | |
| TERRAIN D'ÉTUDE OU D'APPLICATION | Territoire du Grésivaudan, dans le département de l'Isère en France | | | |
| <p>Le Grésivaudan est un territoire du département de l'Isère qui possède des communes faisant partie des plus riches de France. Or, la volonté politique du Conseil Général afin d'améliorer l'offre d'insertion sur le territoire, ainsi que le questionnement sur la place de l'Economie Sociale et Solidaire, témoigne des difficultés et des contrastes économiques et sociaux que peut rencontrer le Grésivaudan. Dans ce présent rapport sera exposé le poids que représente l'ESS sur le territoire, ainsi que sa place face à la réforme territoriale actuelle. Mais aussi, les dispositifs mis en place par le Conseil Général pour pallier aux inégalités territoriales. Pour finir, il traitera de mon expérience au sein de la direction territoriale du Grésivaudan.</p> | | | | |
| <p>The Grésivaudan is a territory of the French Département de l'Isère". In this territory, there are the richest towns of France. However, the political will of the CG, want offer services aimed at social integration and job entry, and the questioning of the social solidarity economy (SSE), reflects the economic and social contrasts that can meet Grésivaudan. In this report, it will be presented the weight of SSE in the territory and its place face to the current territorial reform. But also the mechanisms established by the Conseil Général to respond to territorial disparities. Finally, it will discuss my experience within the Direction Départemental of Grésivaudan.</p> | | | | |



Contrat de diffusion des rapports de fin d'étude d'IDT

Entre

L'auteur du rapport de fin d'étude, M.....

Adresse :

Intitulé du rapport de fin d'étude :

.....
.....

Et

L'université Joseph Fourier pour le compte de l'Institut de Géographie Alpine ; ci-après « l'Université ».

Article 1

Dans le respect des droits de propriété intellectuelle, relativement à la protection des données à caractère personnel, et soucieuse de donner davantage de reconnaissance aux rapports de fin d'étude réalisés par les étudiants de l'IGA, l'Université entend favoriser leur diffusion sur support papier et support électronique.

Article 2

Le présent contrat n'a pas de caractère exclusif. L'auteur se réserve le droit d'une diffusion concomitante de son rapport de fin d'étude aux conditions de son choix.

Article 3

L'auteur autorise l'Université à diffuser ses travaux dans les conditions suivantes :

| | Oui | Non |
|--|-----|-----|
| CONSULTATION CONTROLEE SUR INTERNET | | |
| DIFFUSION INTERNET SANS RESTRICTION D' ACCES | | |

Article 4

La signature du présent contrat n'oblige en aucun cas l'Université à diffuser le rapport de fin d'étude en ligne. Sa diffusion reste soumise à l'accord du jury.

Article 5

L'auteur certifie que l'exemplaire du rapport de fin d'étude remis à l'Université est conforme à la version officielle de son travail remise à ses enseignants.

Article 6

L'auteur est responsable du contenu de son œuvre. Il certifie avoir obtenu toutes les autorisations écrites nécessaires à la constitution de son rapport de fin d'étude. L'Université ne peut être tenue responsable de toute représentation illégale de documents et de tout délit de contrefaçon (plagiat). L'Université se réserve le droit de suspendre la consultation d'une œuvre après avoir pris connaissance du caractère illicite de son contenu.

ATTENTION: En cas de non dépôt du rapport de fin d'étude en bibliothèque, le diplôme ne pourra pas être délivré.

Fait à GRENOBLE, le

La direction L'auteur

| | |
|--|-----------|
| Introduction : | 6 |
| Partie 1 : Contextualisation territoriale | 7 |
| I. L'Economie Sociale et Solidaire | 7 |
| 1.1. Elément de définition | 7 |
| 1.2. L'ESS et le développement territorial | 9 |
| 1.3. Poids de l'Economie Sociale et Solidaire | 10 |
| II. La place de l'ESS dans le territoire du Grésivaudan | 12 |
| 2.1. Historique socio-économique du Grésivaudan | 12 |
| 2.2. Les actions en faveur de l'ESS dans le Grésivaudan | 16 |
| 2.2.1. Actions régionales | 16 |
| 2.2.2. Les actions départementales | 17 |
| 2.2.3. La Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan | 19 |
| 2.3. Réseaux et dynamiques collectives | 21 |
| 2.3.1. Réseaux | 21 |
| 2.3.2. Dynamique infra-territoire | 22 |
| III. L'application de la politique publique d'insertion dans le Grésivaudan | 24 |
| 3.1. Les maisons départementales, expression de la territorialisation | 24 |
| 3.2. Les actions menées en faveur de la politique publique de l'insertion sur le territoire | 26 |
| 3.3. L'ESS au cœur de l'actualité : une politique jeune et en mouvement | 28 |
| Partie 2 : Ma Mission | 33 |
| I. Contexte de la mission | 33 |
| 1.1. Présentation générale du Conseil général de l'Isère | 33 |
| 1.2. La Direction Territoriale du Grésivaudan | 36 |
| 1.3. Budget Départemental et les aides accordées à l'insertion | 41 |
| II. Mes missions | 44 |
| III. Analyse de la mission | 46 |
| 3.1. Projet et programmation | 46 |
| 3.2. Etablissement de marchés publics | 47 |
| Partie 3 : Mes premiers résultats | 51 |
| I. Recueil des données | 51 |
| II. Phase de diagnostic pour établir un marché public | 52 |
| III. Phase de réalisation de projet | 57 |
| Partie 4 : Le bilan | 59 |
| I. Savoir et savoir-faire | 59 |
| II. Savoir être | 61 |
| III. Modeste Bilan d'une étudiante IGAïste | 62 |
| Bibliographie | 64 |
| Annexes | 65 |
| 1. La liste des 47 communes du territoire du Grésivaudan | 65 |
| 2. Délibération du Conseil général sur les clauses sociales, par le président André Vallini | 66 |
| 3. Lettre de José Arias, vice-président chargé de l'action sociale et de l'insertion | 69 |
| 4. Les statistiques du RSA en Isère | 70 |
| 5. Crédits des actions pour l'insertion en 2014 | 72 |
| 6. Code des marchés publics, article 14 et 30 | 73 |
| 7. Mots clés concernant les marchés publics | 75 |
| 8. Projet suivi par la Direction territoriale du Grésivaudan | 76 |

Introduction :

Dans le cadre de ma dernière année de master Ingénierie du Développement Territorial à l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble, j'ai été amenée à réaliser un stage de fin d'étude, d'une durée 6 mois, du 1^{er} avril au 30 septembre 2014.

Au cours de l'année scolaire, dans le cadre de l'Unité d'Enseignement Finance Territorial et Programmation, nous avons été amenés à travailler avec le Conseil Général (plus particulièrement avec Marc-François Ducroux, directeur de la Maison du Grésivaudan). Nous avons alors rencontré la structure ARECE, une association d'insertion professionnelle, dont les projets sont financés en partie par le Conseil général. L'intervention de son directeur, Thierry Rouves, m'a énormément touchée. A l'issue de cette semaine, le directeur nous a annoncé qu'il comptait créer une offre de stage relative à l'amélioration de l'offre d'insertion sur le territoire du Grésivaudan. Je n'ai donc pas hésité une seule seconde à montrer mon intérêt à ce sujet. En Mars je passais un entretien. Le 1^{er} avril débutait alors ma mission au sein de l'équipe du territoire du Grésivaudan, sous la tutelle de Maggy Le Brun, chef de service Ressources et de Valérie Trinh (chef de service Développement social).

Dans ses pratiques professionnelles et ses missions, le territoire du Grésivaudan souhaiterait contractualiser davantage de tâches avec les chantiers d'insertions, acteur local associatif identifié. Il souhaite aussi pouvoir faciliter le développement de l'économie sociale et solidaire sur le Grésivaudan, comme initiateur de politiques publiques, et comme partenaire local privilégié. C'est dans ce contexte que ma mission s'inscrit. Elle vise principalement à l'élaboration d'un diagnostic de la situation afin d'établir des propositions de mise en œuvre, et par la suite, le suivi et la réalisation de projets concrets.

Dans ce présent rapport sera exposé, dans un premier temps, une partie théorique sur ce que soulève ma mission comme problème territorial. En effet, le territoire du Grésivaudan est un territoire qui possède des communes faisant parti des plus riches de France. Or, la volonté politique d'améliorer l'offre d'insertion sur le territoire ainsi que le questionnement sur la place de l'économie sociale et solidaire, témoigne des difficultés et des contrastes économiques et sociaux que peut rencontrer le Grésivaudan. J'exposerai par la suite les missions qui m'ont été confiées, avec les acteurs concernés, les objectifs, les méthodologies ainsi que les premiers résultats obtenus après deux mois de stage. Pour finir, une partie fera l'analyse des compétences, des savoirs, des capacités et des aptitudes développées au cours de ma formation universitaire et de mon stage. Ce rapport s'inscrit donc, plus comme un rapport de fin d'étude qu'un rapport de stage.

Partie 1 : Contextualisation territoriale

Le stage que j'effectue au sein de la direction territoriale du Grésivaudan m'a amenée à poser la question suivante : Quel est le rôle de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) au sein du Conseil général de l'Isère et plus particulièrement sur le territoire du Grésivaudan ?

En effet, ce stage porte plus particulièrement sur l'insertion professionnelle. Or, L'Insertion par Activité Economique (IAE) est une des composantes de ce que l'on appelle aujourd'hui l'ESS. Il m'a semblé important de développer dans un premier temps ce qu'est l'ESS ainsi que son rapport avec le développement local. Pour ensuite, je me suis intéressée plus particulièrement à la thématique de l'insertion sur le territoire du Grésivaudan. Ce stage est pour moi l'occasion de mieux comprendre les politiques publiques en faveur du développement local.

I. L'Economie Sociale et Solidaire

1.1. Elément de définition

Depuis une quarantaine d'années, on voit apparaître en France la montée du chômage et de l'exclusion sociale ainsi que l'augmentation des déficits publics. Ceux-ci ont conduit à un réexamen du rôle de l'Etat, mais aussi, l'émergence d'une multitude d'initiatives associatives. Elles sont alors apparues comme des compléments de l'action des pouvoirs publics.

L'Economie sociale et solidaire cherche aujourd'hui à répondre, par l'innovation, au contexte de crises multiples que nous vivons (économique, sociale, emplois, environnementales, gouvernance).

L'ESS une économie qui se veut démocratique, équitable et solidaire et tente de répondre aux besoins des consommateurs, salariés et citoyens. Elle cherche à concilier initiative privée et solidarité, esprit d'entreprise et volonté de développer une économie plus humaine, rentabilité et partage des richesses. Les entreprises de l'ESS se positionnent comme des acteurs économiques à part entière, gestionnaires et employeurs.

Dans ESS il y a économie sociale et économie solidaire. On peut alors dire que l'économie sociale regroupe les coopératives, les associations et les mutuelles. Alors que l'économie solidaire regroupe des initiatives qui mêlent les relations humaines et la proximité.

Il y a deux siècles l'ESS existait déjà. L'entraide était présente dans les quartiers et les milieux professionnels. Elle suit les changements de société, afin d'organiser au mieux cette solidarité. Cela renvoie aux groupements associatifs qui depuis les débuts du XXème siècle sont reconnus par des statuts juridiques qu'on peut identifier : Les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations. L'économie

solidaire, récemment intégrée à l'économie sociale fédère les initiatives de développement de l'emploi par le micro développement.

Bien que ces entreprises de l'économie sociale et solidaire aient des caractéristiques particulières, elles ont néanmoins des valeurs communes :

- primauté de l'objet social sur le capital et la non lucrativité
- prévalence du service rendu par rapport au profit dégagé, initiative collective et esprit de coopération
- recherche de réponse à des besoins sur un territoire
- mobilisation des ressources d'un territoire
- gouvernance et gestion indépendante par rapport au marché ou aux pouvoirs publics

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont présents sur de nombreux champs d'activité : santé, sanitaire et social, banque et assurance, bâtiment, insertion par l'activité économique, sport, culture, etc.... Ils se distinguent, au-delà de la recherche de l'équilibre économique, par le souci de retombées sociales ou environnementales positives.

Il est important de rappeler le périmètre de l'ESS. L'économie sociale et solidaire est composée d'associations, de coopératives, de mutuelles et de fondations. Des structures qui ont une gouvernance démocratique et qui sont dépositaires d'un projet d'utilité sociale. Cela représente plus d'un million de structures, 223 000 entreprises employeurs, 13 millions de bénévoles et 2,34 millions de salariés. Ce périmètre est amené à évoluer du fait de la loi sur l'ESS du 15 Mai 2014¹. En effet, les entreprises sociales seront incluses dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Mais aussi, les entreprises statutaires, les entreprises commerciales adoptant les règles de l'ESS dans leurs statuts (but autre que lucrativité, réserves impartageables, gouvernances démocratique). La loi reconnaît les entreprises d'insertions marchandes. Ce qui élargirait le périmètre du nombre d'entreprises.

Pour ce qui est du Poids historique sur l'ESS, les politiques publiques en faveur de l'ESS ont une quinzaine d'années. Elles ont été impulsées par la ville de Rennes, ensuite par les organisations territoriales plus locales, la région et enfin les départements. Il apparaît donc un élargissement du champ d'action politique, mais aussi un élargissement des domaines d'actions. En effet, au début on ne parlait, dans l'ESS, que de l'insertion par l'activité économique. Aujourd'hui, le champ est vaste.

L'ESS permet de faire le lien entre l'économie, le social et le politique dans une approche territoriale. L'ESS devrait être davantage portée dans les politiques publiques : elle apporte des réponses majeures à des

¹ *Détailler par la suite*

enjeux de société tels que la relocalisation d'entreprise, la création d'emplois, la croissance et la coopération. L'ESS aboutit à des résultats concrets, tout en promouvant l'innovation.

1.2. L'ESS et le développement territorial

Mais qu'est-ce qui pousse une collectivité à agir pour la promotion et le développement de l'ESS ?

Quels est l'attente du territoire ? Création d'emplois ? Création de lien social, création de service de proximité pour répondre aux besoins des habitants et concourir à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire ?

Les apports de l'ESS sont divers, et se traduisent alors par des actions multiples de la part des Collectivités Territoriales.

Le développement local est né dans les années 1960 en milieu rural. Il est une réponse à la mondialisation apparue à cette époque. Que ce soit globalement ou dans le domaine de l'aménagement du territoire, elle connaît certaines limites. En effet, l'aménagement du territoire mène des actions très centralisées, favorisant le dynamisme exogène. On peut donc définir le développement local, pour reprendre les travaux de Jean-Pierre Jambes, comme « un ensemble de processus et de procédures qui oscillent entre régulation, quête d'une alternative, outil de contrôle et instrument de compétition économique ». Cela tend à considérer que l'espace n'est pas soumis à des dynamiques uniquement exogènes, mais est mis en mouvement par ses habitants et en sont les acteurs.

C'est donc en réponse aux problèmes induit par la mondialisation et pour éviter les inégalités territoriales que les pouvoirs publics mobilisent un maximum de ressources et d'acteurs locaux pour offrir au territoire du travail et des conditions de vie de qualité, afin qu'il soit attractif. Ce modèle de développement n'est pas unique. Il doit prendre en compte les caractéristiques et les spécificités de chacun. C'est ce à quoi tendent les lois de décentralisation. Elles sont dans des démarches de développement local en s'appuyant sur le développement économique et sur l'action sociale. Les institutions publiques impulsent des politiques en sa faveur, mais aussi dans la mise en réseaux des différents acteurs du territoire. Les associations et les entreprises sont ses acteurs, étant donné qu'elles font vivre le territoire en créant de l'emploi. C'est donc par cette aide que les structures de l'ESS pourront se développer et participer au dynamisme de leurs territoires.

Prenons un exemple de dynamisme territorial, avec un projet de l'ordre de l'économie sociale et solidaire : La « marmite » une épicerie/ restaurant aux Adrets (une commune d'environ 900 personnes située sur les hauteurs de Belledonne, peu desservie). Grâce à l'investissement des habitants, et parce que leurs besoins n'étaient pas satisfaits du fait de la fermeture de l'ancien et seul restaurant, ils se sont organisés pour l'obtention de la « Marmite ».

En effet, pour relancer l'activité, un groupe d'habitants a créé une entreprise originale, une société coopérative d'intérêt collectif. Sur les 70 foyers, un sur 5 a participé au financement. Ce projet a pu être mené à bien, et financé aussi en partie par les pouvoirs publics. C'est un projet évolutif, qui permettra aux habitants de s'impliquer en permanence, et d'être les moteurs de ce projet.

Cet exemple démontre bien, que l'ESS se fait avec les territoires. Pour que les aides soient efficaces, il faut que les organisations de l'ESS développent leurs offres à partir des besoins identifiés sur le territoire. Ainsi elles complètent l'offre du secteur public et privé.

Par cet exemple, on peut aussi dire que les structures de l'ESS peuvent se développer avec l'utilisation de ressources locales, ici par des financements locaux. Ou encore, en employant par exemple des personnes en insertion membres des associations locales.

Nous avons vu que les structures de l'ESS naissent d'un besoin identifié localement, mais doivent souvent recourir à une aide financière ou matérielle des pouvoirs publics. On peut alors se demander quel est le rôle des collectivités territoriales et en quoi interviennent-elles en faveur de leurs développements ?

Ainsi le développement de la politique ESS s'inscrit dans une logique de développement économique local. Il ne s'agit pas d'une économie de réparation. Elle constitue un effet levier pour le développement économique.

L'ensemble des activités qu'englobe l'ESS prend en compte la spécificité des territoires, et donc de la proximité.

Par exemple sur en Isère, le territoire est divisé en 13, avec chacun leur spécificité, leur héritage culturel. Ce qui fait qu'il y a une bonne cohésion sociale entre les acteurs du territoire, qui le rend dynamique.

1.3. Poids de l'Economie Sociale et Solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) a la particularité d'être une économie de proximité et de coopération territoriale dont les emplois ne peuvent pas être délocalisés. Présente dans tous les secteurs d'activité, elle se situe au croisement des politiques sociales et de l'économie dite traditionnelle.

Si l'on prend les chiffres de 2011 (du CRESS), en France, l'ESS représente 10,3% des actifs, en Rhône-Alpes 10,6% et en Isère il représente 9,6% des effectifs salariés.

| Département de l'Isère | Effectifs en 2011 : 40 199 |
|-------------------------------|---|
| Associations | 73,7% |
| Coopératives | 13,3% |
| Mutuelles | 8,9% |
| Fondations | 4,14% |
| Département de l'Isère | Nombre d'établissement en 2011 : 4 363 |
| Associations | 85,4% |
| Coopératives | 10,5% |
| Mutuelles | 3,7% |
| Fondations | 0,4% |

Sources CRESS

Acteur économique de poids, l'ESS représente 10 % du PIB et près de 10 % des emplois en France. On compte environ 200 000 entreprises et structures et 2,35 millions de salariés dans le secteur.

Du fait de ce poids dans l'économie (6% dans le PIB national, sans mesurer l'impact social et les couts évités et environs), les politiques publiques intègrent de plus en plus l'ESS comme une composante à part entière de leur stratégie de développement. La constitution d'un Ministère délégué à l'ESS, sous tutelle de Bercy, la mise en place d'une feuille de route gouvernementale, et le travail sur une loi-cadre, représentent des avancées dans la reconnaissance nationale du secteur.

Rhône-Alpes, a un budget primitif d'un peu moins de 2,5 milliard euros, quant à l'ESS elle représente 8 millions euros, soit 0.33% du budget global.

Le département de l'Isère a été un des premiers Conseils généraux à avoir mis en place une politique départementale de développement de l'ESS. Afin d'appliquer cette politique, le CG y met les moyens : en 2012, le budget représente 300 000€, en 2013 288 200€ et en 2014 268 000€ (malgré l'importance que prend l'ESS ces dernières années, on voit une baisse budgétaire. En effet depuis quelques années, le Conseil Général suit un politique de restriction budgétaire en raison de priorités sociales telles que le RSA ou le vieillissement des populations).

II. La place de l'ESS dans le territoire du Grésivaudan

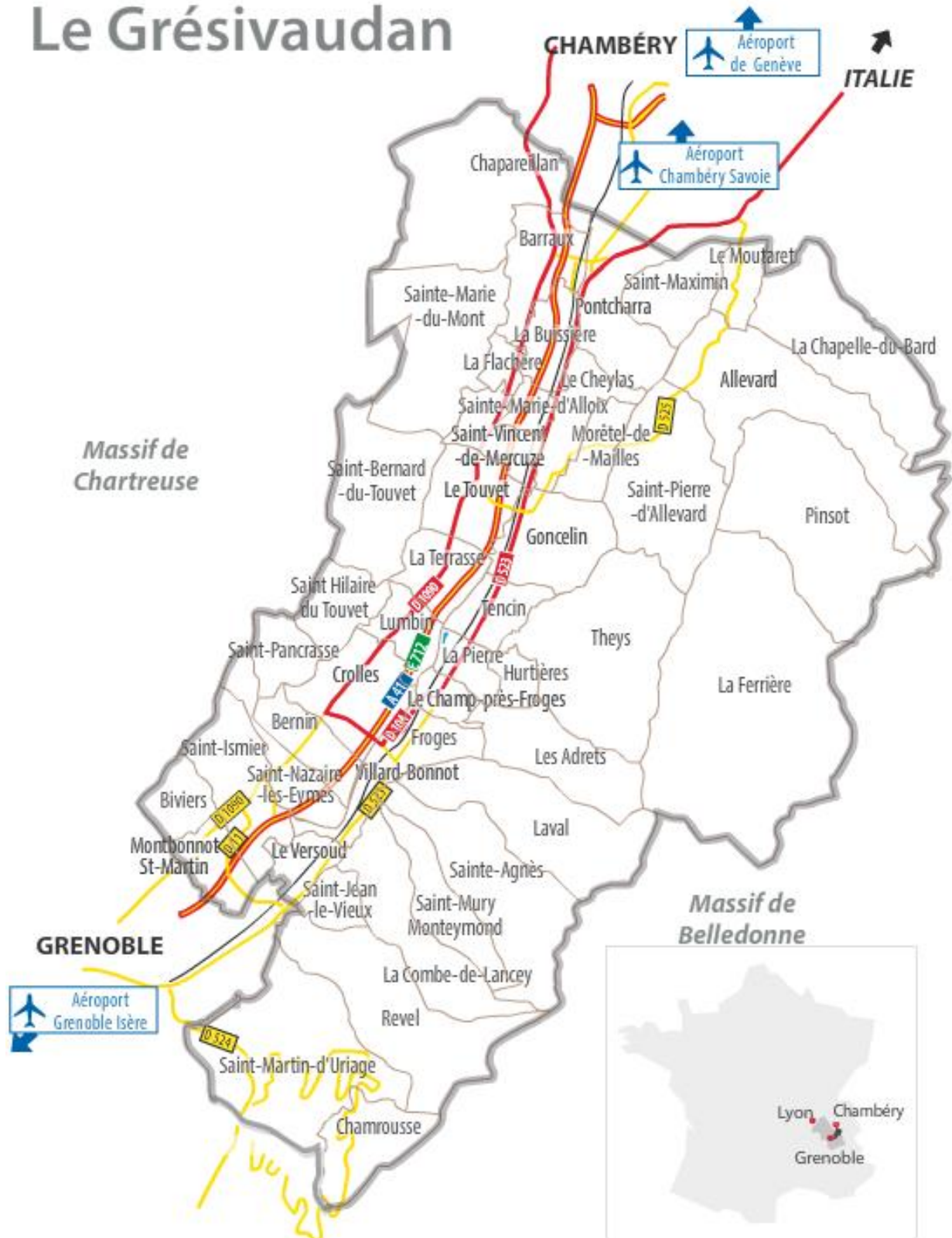
2.1. Historique socio-économique du Grésivaudan :

Le territoire du Grésivaudan comprend, la partie nord de la vallée du Grésivaudan (située en amont de l'agglomération grenobloise), le plateau des Petites Roches du massif de la Chartreuse, et la chaîne de Belledonne sur sa partie occidentale.

Localisée dans le département de l'Isère, la vallée du Grésivaudan s'étend de part et d'autre de l'agglomération grenobloise, le long de l'Isère. Elle constitue un des axes de communication au sein du sillon alpin entre la vallée du Rhône méridionale et les vallées alpines et transalpines.

Le périmètre du Grésivaudan fait partie de l'arrondissement de Grenoble. Il comprend 6 cantons, dont certains ne sont inclus que partiellement et 47 communes pour une superficie de 700,94 km².

Le Grésivaudan



Sources : site de la Communauté de Commune du Pays du Grésivaudan <http://www.le-gresivaudan.fr/>

En 2009, le Grésivaudan s'est structuré en une Communauté de communes regroupant plus de 79 000 habitants : la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan.

Celle-ci rassemble 5 communautés, ainsi que 11 communes n'appartenant auparavant à aucune communauté de communes. En effet, avant il était organisé en Pays, structuré en 6 intercommunalités (5 communautés de communes à fiscalité propre et un syndicat intercommunal).

La population dans le Grésivaudan est répartie le long d'axes routiers et ferroviaires, ce qui forme une sorte de dorsale dans la vallée. Les communes situées de part et d'autres de cette épine sont moins peuplées en raison de contraintes géographiques liées aux montagnes, rendant leurs accès plus difficiles.

La vallée bénéficie d'une croissance démographique forte portée par une grande attractivité résidentielle.

On peut caractériser la vallée comme ayant une forte activité économique : industrielle dans le passé, de haute technologie actuellement. Elle bénéficie des aires d'influence urbaine de Chambéry et Grenoble.

Une géographie contraignante par les montagnes, ainsi qu'une agriculture consommatrice d'espace, produit une pression foncière.

De par sa situation particulière, le territoire connaît une situation économique et sociale contrastée : une certaine dualité territoriale entre les zones bénéficiant de l'essor économique d'activités à haute valeur ajoutée et les zones en reconversion économique, une coexistence d'emplois hautement et très peu qualifiés, et un contraste fort entre une population à revenus élevés et une frange économiquement et socialement plus fragile.

En effet, le territoire est attractif pour les cadres, plus particulièrement sur la rive droite et sur les coteaux. La périurbanisation des années 90, a favorisé l'installation des nouveaux ménages d'actifs. A l'opposé, la part des ouvriers est moins importante dans le Grésivaudan que dans les autres territoires du département.

Par conséquent, nous observons que les ménages du territoire sont plus aisés que la moyenne régionale. Les contrastes socioprofessionnelles sont visibles spatialement. Ils se traduisent par un nombre plus important de cadres sur la rive droite et une proportion d'ouvrier forte sur la rive gauche.

L'explication des contrastes entre les deux rives est liée à l'activité industrielle passée. En effet, dès la fin du 19ème siècle, la rive gauche a connu une urbanisation très importante par l'essor industriel lié aux papeteries. A l'opposé, la rive droite a gardé pendant longtemps des espaces agricoles du fait de sa bonne exposition au soleil.

Au fil du siècle, l'activité industrielle a subi un déclin, laissant la place à la technologie de pointe. Ainsi, du fait de l'ensoleillement, de la proximité des espaces naturels et d'une bonne liaison avec l'agglomération

grenobloise, la rive droite a connu une forte attractivité résidentielle et l'installation progressive des cadres. Alors que la rive gauche a gardé une population majoritairement ouvrière.

La vallée possède l'une des plus riches communes de France (Biviers en 6^{ème} position) et une activité économique importante.

La population a des revenus élevés. Le revenu fiscal moyen de la population est supérieur de 10 000€ à la moyenne départementale en 2007. (Source GTEC)

Or, cela dissimule des inégalités importantes qui se traduisent dans l'espace et dans les chiffres. En effet, la détérioration du marché du travail a pénalisé les ouvriers et les moins qualifiés, accentuant les inégalités socio-économiques.

Son dynamisme en terme d'emploi est surtout porté par l'industrie, et par la spécialisation économique du territoire : 40% de sa population active travaille dans l'industrie, 50% d'emplois sont situés dans l'un des deux pôles économiques territoriaux (Crolles-Bernin et Montbonnot). Malgré un certain dynamisme en terme création d'emplois entre 1999 et 2007, le territoire est confronté depuis 2008, comme partout en France, à une hausse du chômage.

En effet, le territoire comptabilisait 3 390 demandeurs d'emploi en 2009, avec une augmentation de 21,5% en un an (supérieur à l'agglomération grenobloise (18%)).

Les contrastes peuvent se voir aussi avec le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active² (RSA) qui est en hausse. C'est un bon indicateur, car il est destiné à assurer aux personnes sans ressources ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition de leur foyer.

Le territoire du Grésivaudan est caractérisé par un taux d'emploi local inférieur à un. En effet, plus de la moitié des emplois salariés sont occupés par des non-résidents. Par ailleurs, la part des emplois locaux occupée par des résidents diminue. Elle est passée de 61% en 2000 à 47% en 2006.

L'enjeu du maintien et du développement de l'économie résidentielle est donc capital, dans la perspective de consolider et de développer des emplois locaux non-délocalisables qui soient occupés prioritairement par des personnes domiciliées sur le territoire.

Le Grésivaudan a une identité forte. C'est pourquoi grâce au dynamisme partagé entre les élus, les habitants, ainsi qu'une volonté politique commune, le territoire s'est structuré en communauté de communes et en territoire intra-départemental.

²voir annexe RSA en Isère

2.2. Les actions en faveur de l'ESS dans le Grésivaudan

Tout d'abord, rappelons quelques chiffres. Le nombre d'emplois dans l'ESS est d'environ 2 500, pourvus aux trois quart par des habitants du territoire. Ils sont proposés majoritairement par des associations.

En 2010, elle représente 12% des établissements employeurs du territoire (et 11.1% des entreprises employeuses). De plus, elle représente 7% de l'emploi du territoire et 4,1% de la masse salariale brute du territoire (38,5 millions d'euros de masse salariale brute)³.

L'E.S.S. est identifiée comme un gisement d'emplois dont les caractéristiques répondent aux enjeux précités:

- appartenance à l'économie résidentielle
- emplois non-délocalisables
- ancrage territorial des activités économiques
- emplois répondant à des enjeux d'insertion.

C'est pourquoi le territoire, par les actions menées, agit dans les domaines de la solidarité et de l'action sociale, de l'économie, de la culture, de l'environnement, des transports et déplacements, du sport, des loisirs et du tourisme et enfin de la gestion des déchets. Autant de politiques sectorielles qui viennent en appui aux entreprises de l'ESS.

2.2.1. Actions régionales

Au niveau régional, la mise en place du Contrat Sectoriel, l'inscription de l'ESS dans les Contrats de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA), l'entrée de la Région Rhône-Alpes dans le capital de plusieurs SCIC, et les différentes réflexions autour de l'économie de proximité répondent à certains des enjeux de l'ESS. Concernant le Contrat Sectoriel 2011-2013, le plan d'actions qu'il recense s'appuie sur un financement total de 33,8 M€. Il propose 3 axes prioritaires : la promotion et la reconnaissance du secteur ; la mise en place de projets au plus près des territoires et une adéquation avec les besoins des populations, afin de participer au développement économique local ; enfin, le Contrat Sectoriel entend favoriser l'innovation sociale, la formation et la qualification des salariés.

Les Communautés de Communes et d'Agglomération seront amenées à terme à jouer un rôle déterminant dans ce cadre.

³ Source diagnostic GTEC et CLAP/INSEE

Le dynamisme du secteur ESS en Isère varie selon les territoires du département. Les effectifs du secteur pèse 6,27 % en Pays du Grésivaudan et 10,51 % sur la commune de Grenoble alors que la moyenne nationale est de 10,17 %⁴.

2.2.2. Les actions départementales

L'ESS est présente aux côtés de l'État et des collectivités locales dans la mise en œuvre de réponses aux besoins des habitants (aide à domicile, garde d'enfants, insertion sociale et professionnelle, etc.) et d'animations contribuant à l'attractivité des territoires (aide à la création d'activités, innovation sociale, économique et durable, vie culturelle et offre de loisirs). La structuration du secteur et son développement font l'objet de politiques locales sur plusieurs territoires de l'Isère.

La mise en place d'une feuille de route ESS depuis fin 2011, le lancement d'un appel à projets ESS, et les réflexions autour de la mise en place d'un site internet Isère Solidaire, montrent que l'ESS est en enjeu pour le développement de l'activité économique et de l'emploi en Isère.

En 2010-2011, les territoires de la CAPI, d'Alpes Sud Isère et du Pays Voironnais ont établi des diagnostics et formalisé des politiques locales de développement de l'ESS.

Leurs conclusions se rejoignent sur les actions à mettre en œuvre :

- Améliorer la visibilité et la mise en réseau des acteurs de l'ESS
- Reconnaître son rôle dans le développement économique local en l'inscrivant dans un programme politique de développement de l'ESS sur le territoire
- Accompagner et soutenir la création d'emplois et d'activités solidaires sur le territoire
- Accompagner les entreprises de l'ESS dans leur développement et leur pérennisation par le biais d'une ingénierie de projet et d'outils financiers
- Soutenir les secteurs d'activités répondant à des besoins particuliers du territoire: mobilité, services à la personne, insertion, circuit court...

Cela a découlé avec les Rencontres de l'ESS, qui se sont déroulées en novembre 2011 au Conseil général, ont été le point de départ de l'élaboration du Plan départemental, qui contient une douzaine d'actions dont la mise en œuvre sera étalée sur les trois années du plan.

A travers ce plan, il s'agit de soutenir les initiatives et de consolider l'existant.

Le Conseil général consacrera 851 500 € au développement de l'ESS pour la période 2013-2015.

Le budget ESS du CG est de 267 875 euros pour l'année 2014. Ce budget est réparti de la manière à financer les actions suivantes:

⁴ Sources : Clap Insee 2009, D. Demoustier 6 déc 2011

Lancer annuellement un appel à projets mutualisé (cette action représente environ la moitié du budget total).

Il a été initié par le Conseil général de l'Isère en 2012, sur l'ensemble des territoires isérois, et lancé en partenariat avec la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (CAPV), élargie en 2013 à la Communauté d'agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo). Il est destiné à des structures de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique. Cet appel à projets vise à susciter l'émergence de nouveaux projets de création d'activité dans le secteur de l'ESS et favoriser ainsi l'expérimentation de formes innovantes d'activités économiques avec un fort ancrage territorial. Il aide aussi à renforcer le potentiel d'activité marchande des acteurs de l'ESS et consolider ainsi la viabilité économique des structures.

Le projet est financé une seule fois pour une aide au démarrage. La subvention accordée ne finance pas la partie fonctionnement. Le projet, pour être accepté, doit avoir un modèle économique pérenne (le produit des ventes couvrant les frais de fonctionnement).

En 2013, 50 projets ont été déposés, dont 24 dossiers accompagnés. Les thématiques accompagnées étaient l'insertion, déchets, circuits courts, développement économique, service aux entreprises, agriculture biologique.

Renforcer la capacité d'emprunt des entreprises de l'ESS: Abondement en 2012 de la ligne de garantie d'emprunts bancaires de France Active Garantie (80 000€ en 2012).

Le réseau France Active est soutenu par la Caisse des dépôts, l'Etat, les collectivités territoriales, les banques et le Fonds Social Européen, mais aussi par l'épargne salariale solidaire et des centaines d'actionnaires, de souscripteurs et de donateurs. France Active est un réseau de proximité qui aide depuis près de 25 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle. Il finance parallèlement les entreprises solidaires. Sa vocation est de mettre la finance au service des personnes, de l'emploi et des territoires.

Premièrement, le dispositif local d'accompagnement (DLA) s'étend sur l'ensemble du Département de l'Isère. Il permet de diagnostiquer les problématiques que rencontrent les structures et de leur proposer un accompagnement gratuit sur mesure, individuel ou collectif.

Il a été mis en place par l'État, la Caisse des dépôts et développé avec le soutien du Fonds social européen et des collectivités locales.

Jusqu'en 2012, le DLA était financé d'une part sur le budget départemental d'insertion, d'autre part sur le budget de la direction de la culture et du patrimoine.

Avec le déploiement d'une politique spécifique en faveur de l'ESS, cet outil s'inscrit logiquement comme un dispositif au service de cette politique. En conséquence, le financement du DLA est dorénavant assuré par le budget de la politique ESS, à hauteur de 18 000€.

Deuxièmement, de promouvoir l'ESS, via des financements ciblés autour d'actions d'intérêt départemental, s'inscrivant dans le cadre d'un dispositif partenarial de promotion en lien avec un EPCI afin de renforcer leur ancrage territorial (ex Forum solidaire régional en 2013 : 2 000€).

Ou encore avec la réalisation d'un site Isère-Solidaires.org se pose également en appui des politiques de développement local et plus particulièrement sur le volet communication et mise en réseau des acteurs et actions de l'ESS. Il est un support à la structuration de l'ESS sur un territoire sur le long terme.

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Rhône-Alpes (CRESS RA) assure la maîtrise d'ouvrage et intervient sur le pilotage institutionnel, administratif et financier.

Le Département accompagne la réalisation de ce site internet participatif à hauteur de 70 959 €, en faveur de la CRESS RA.

Troisièmement, de développer l'immobilier d'entreprises destiné au secteur de l'ESS et soutenir le projet de réalisation de deux hôtels d'activités, lancé par la Métro : ARTIS 2 (220 000 € lissés sur 4 années).

De plus, **une loi ESS est en cours afin de consolider** le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE). Ce pôle regroupe un ensemble d'acteurs sur un territoire (entreprises et réseaux de l'économie sociale et solidaire, petites et moyennes entreprises, collectivités locales...) afin qu'ils coopèrent entre eux et mutualisent leurs compétences pour apporter des services innovants aux habitants comme aux entreprises (crèche, épicerie solidaire, offre culturelle, sous-traitance...).

Le Conseil général soutient le projet lancé par la Métro et s'engage dans une réflexion afin de faciliter la réalisation d'activités ou de pépinières d'entreprises dédiées à l'ESS.

2.2.3. La Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan

La Communauté de Communes du pays du Grésivaudan travaille sur la thématique de l'ESS depuis 2010, avec la volonté de sécuriser et de développer l'emploi dans ce secteur, identifié comme un gisement d'emplois territorialisés.

Cette question est intégrée à part entière dans la démarche partenariale de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) dont la mesure reflète cette volonté : «Promouvoir les activités économiques

contribuant aux objectifs de développement durable et principalement les formes d'entreprises concourant à une économie sociale et solidaire».

En 2012 elle s'est engagée en l'inscrivant parmi les nouvelles actions au Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes. Plusieurs objectifs ont été identifiés (actions), notamment créer un environnement favorable à l'ESS, consolider et maintenir l'emploi dans l'ESS ou encore créer et développer l'emploi dans l'ESS dans l'économie de marché.

Ces objectifs se concrétisent par la mise en place d'actions, tel que, communiquer sur l'ESS dans le Grésivaudan, adhérer au Réseau des territoires pour l'économie sociale et solidaire, privilégier les conventions pluriannuelles avec les associations, amplifier la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics.

Elle a aussi établi un partenariat avec la MCAE Isère active. La MCAE fait partie du réseau France active, dont les objectifs ont été vus précédemment. Grâce à cela, la communauté de communes renforce l'accompagnement des porteurs de projet entrepreneuriaux. Elle donne la possibilité aux projets du territoire d'avoir des fonds supplémentaires, afin de créer un levier vers d'autres sources de financement.

2.3. Réseaux et dynamiques collectives

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, on voit que beaucoup d'actions sont mises en place pour le développement de l'ESS. Les interactions entre le territoire et les acteurs qui appartiennent à l'ESS sont complexes et participent à la construction de leurs identités respectives. Le développement et le bon fonctionnement des organismes résident dans la capacité d'organisation interne des acteurs de l'ESS et dans leur aptitude à établir des relations partenariales avec les autres acteurs.

2.3.1. Réseaux

Depuis 2011, le Conseil général a travaillé avec les réseaux et les acteurs économiques (une cinquantaine de structures au total), afin de développer l'économie sociale et solidaire dans le but de créer de l'activité et donc de l'emploi.

Les réseaux peuvent alors être créés par un accompagnement financier et social à destination des porteurs de projets. On peut citer la plateforme de la MCAE Isère active qui offre un financement mutualisé entre des acteurs locaux (banques, associations d'accompagnement et collectivités territoriales). La MCAE facilite alors la coordination d'une fonction tel que l'accompagnement ou encore la communication, par plusieurs partenaires. Elle existait bien avant le plan politique de l'ESS. C'est donc un acteur essentiel de l'ESS. Il a contribué à sa création et son développement.

Ce type de pratique partenariale peut s'organiser dans la durée autour de la création d'un outil de mutualisation qui peut se constituer aussi par réseau, comme le site internet interactif Alpesolidaires.

A la suite du séminaire « Les politiques territoriales en faveur de l'ESS en Isère » qui s'est tenu le 6 décembre 2011 à l'Hôtel du département du CGI, la CRESS Rhône-Alpes et la Scop La Péniche souhaitent présenter un outil d'appui à la structuration de l'ESS en Isère par la mise en œuvre d'un site internet participatif, Isère-Solidaires, sur la plate-forme Rhône-Alpesolidaires. Cette plateforme iséroise pourra ainsi accompagner et étayer le développement de la structuration des réseaux ESS du département.

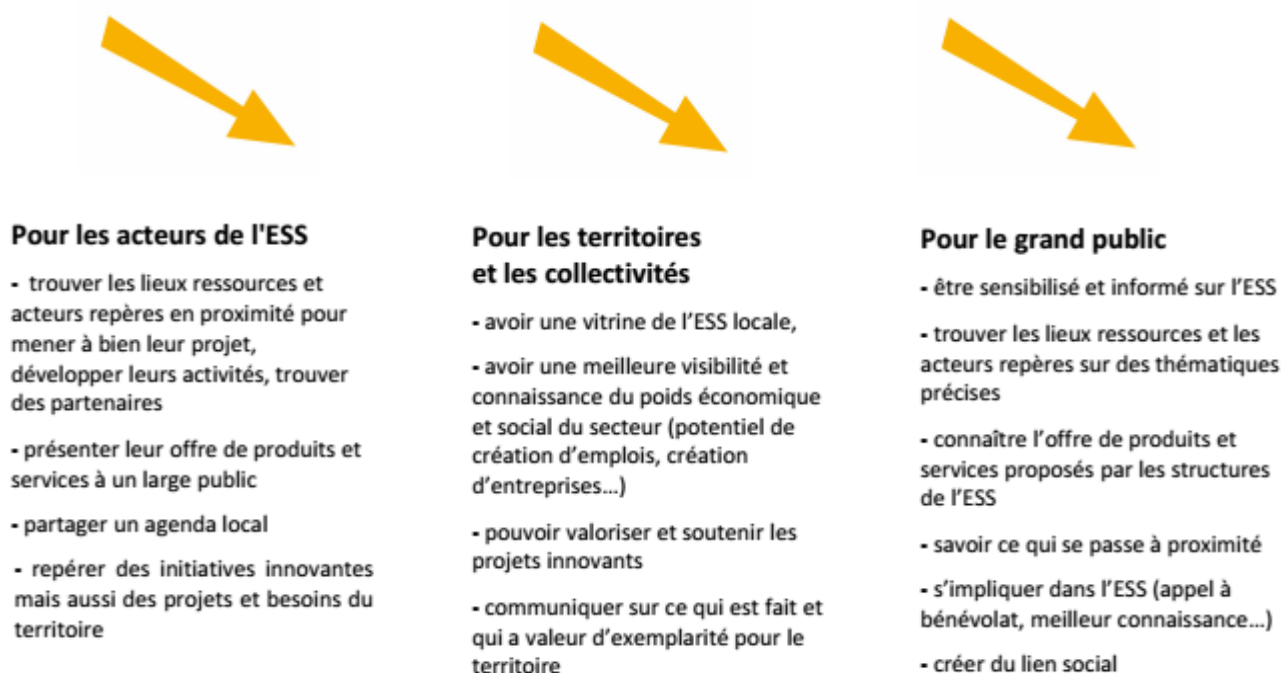
Rhône-Alpesolidaires est un outil web participatif qui a pour objet de valoriser et de structurer les initiatives sociales et solidaires du territoire Rhône-Alpes. L'outil a été initié en Isère sur l'agglomération grenobloise en 2003-2004 dans le cadre d'un diagnostic mené par Grenoble Alpes Métropole.

En 2007, la plateforme Rhône-Alpesolidaires a été développée pour répondre aux besoins identifiés du secteur de l'ESS en termes de visibilité et d'inter-connaissance. Le développement de la plate-forme participative ESS à l'échelle régionale et aux échelles locales a été intégré au contrat économique sectoriel Etat-Région pour conduire son action structurante.

La création du site Isère Solidaire (mis en ligne le 1er juillet 2013) par le soutien du Conseil général de l'Isère, six collectivités territoriales, la région Rhône-Alpes et la CRESS, répond à une demande des acteurs de l'ESS.

Le site permet de suivre l'actualité des acteurs et de connaître leur offre de services au plus près des territoires, ainsi que la mise en œuvre de structuration des réseaux ESS. Cette mise en réseau numérique est une innovation en termes d'outils de coopération et de modèle d'organisation. En effet, nous avons à faire à une saisie locale, par le site d'Isère solidaire. Ces informations sont collectées et mutualisées par Rhône-Alpes solidaire, pour une vision globale des actions menées sur les territoires. C'est pourquoi il est important que les professionnels du territoire prennent connaissance de cette plateforme.

Les intérêts croisés sur le territoire



Présentation Isère-Solidaires – mars 2012

2.3.2. Dynamique infra-territoire :

Des acteurs comme les collectivités territoriales ou les associations accompagnent le travail partenarial via des commandes, des appels d'offre ou des dispositifs publics.

Grâce à la mobilisation de tous les acteurs concernés par des problématiques socio-économique, une synergie est possible en créant un intérêt collectif. On peut dire qu'une volonté de dynamisme collective interne au sein du Conseil général est concrétisée par la mise en œuvre d'un processus de coopération entre les directions territoriales et les directions centrales pour l'appel à projets.

Les liens entre le Conseil général central et le territoire peuvent être, si le territoire du Grésivaudan repère une filière à développer (ex : agriculture, circuit court ou mobilité), de travailler ensemble pour développer

cet axe. Malgré cette volonté de transversalité, aujourd'hui rien n'est fait au niveau du territoire du Grésivaudan.

Cependant la communauté de communes du pays du Grésivaudan et le Département, regardent à travailler ensemble sur des projets qui peuvent être financés. Mais à ce jour le seul lien concret est l'appel à projet fait en partenariat avec certaines communautés de communes de l'Isère comme nous l'avons vu plus haut. Lorsque ce partenariat n'est pas créé, comme pour le cas du Grésivaudan, la communauté de communes à une approche différente pour aider le territoire pour ses actions ESS.

Dans le rôle de l'économie sociale et solidaire dans les territoires : six études de cas comparées, les auteures parlent des limites qu'il y a avec les collectivités territoriales. Selon elles, elles manquent de transversalité : « Malgré les expériences de mutualisation, il existe encore des cloisonnements entre les différents collectifs, non résolus par l'intervention de collectivités territoriales, qui effectuent une médiation partielle en fonction de leurs compétences. Par exemple, le comité de pilotage de la Métro exclut l'action sociale, domaine réservé du conseil général, tandis que le groupe de travail de la ville de Grenoble privilégie les groupes innovants dans la consommation citoyenne et la culture au détriment d'acteurs plus « économiques », moins engagés politiquement ». Etant donné que la publication est de 2009, on peut alors imaginer qu'il y ai eu quelques améliorations dans la mise en réseau des collectivités territoriales.

D'autres dynamiques sont à noter, notamment entre d'autres acteurs du réseau ESS :

D'une part, par la promotion de l'ESS, via des financements ciblés autour d'actions d'intérêt départemental, qui s'inscrit dans le cadre d'un dispositif partenarial de promotion en lien avec un EPCI afin de renforcer leur ancrage territorial.

Mais aussi, par l'adhésion au réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) qui réunit des collectivités locales qui s'engagent autour d'une charte pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Il rassemble les régions, départements, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

Ou encore un partenariat avec Equipe de Socio-Economie Associative et Coopérative (ESEAC), qui depuis 2013 travaille avec la Metro pour mesurer le poids et l'évolution de l'ESS sur l'ensemble des territoires isérois et qualifier l'influence socio-économique de l'ESS sur les 13 territoires de l'Isère. Cette équipe de chercheurs dirigée par Danièle Demoustier, est spécialiste dans l'étude des organisations associatives, mutualistes et coopératives. Elle aide à affiner des outils d'aide à la décision.

Pour conclure, on a vu que l'ESS n'est pas un secteur à part entière, il regroupe plusieurs secteurs, et a une fonction de transversalité.

Le rôle des réseaux est de perfectionner les outils existants et de les faire avancer (exemple appel à projet).

Chaque acteurs de l'ESS a un rôle de formation, mais aussi de favoriser la co-construction et de mieux organiser les coopérations afin d'organiser un maillage.

C'est pourquoi, il faut renforcer des partenariats. Les collectivités territoriales devraient avoir un rôle de communication et de médiation. Le Conseil général, alors, devrait pouvoir faire le lien entre les différents acteurs, et ainsi faire de passer l'information. Par exemple, il pourrait faire la promotion de structures telles que la MCAE Isère active, afin de collecter des dons auprès des entreprises.

III. L'application de la politique publique d'insertion dans le Grésivaudan

3.1. Les maisons départementales, expression de la territorialisation

Pour mieux comprendre la mise en place de la politique publique de l'insertion, il me paraît important de resituer le contexte.

On a vu depuis une vingtaine d'année que le poids des collectivités territoriales est devenu de plus en plus important au niveau du développement et de la mise en œuvre des politiques publiques.

Le but étant de mieux prendre en compte les différentes situations locales et traiter plus équitablement les inégalités socio-spatiales.

C'est avec la première loi de décentralisation en 1982 que commence la territorialisation des politiques publiques. Les différentes lois mises en œuvre viennent à l'encontre des politiques centralisées et très uniforme que menait jusque-là l'Etat.

De nouvelles compétences sont attribuées et réparties entre les communes, les départements et les régions. Ce qui renforce leurs rôles dans le développement des politiques locales.

Les maisons départementales sont le fruit de la politique de décentralisation, mais aussi d'autres évènements, comme la loi relative à l'administration territoriale de la République en 1992, la réforme de l'intercommunalité en 1999, ou encore la loi des nouveaux transferts de compétences aux départements le 13 août 2004.

Le conseil général, suite à la loi sur la décentralisation acte II (2002-2004), avait pour objectif, le renforcement des compétences dans les domaines que sont : l'action sociale, le développement économique, le transport, l'aménagement et l'environnement, les réseaux et infrastructure, l'enseignement et les formations professionnelles, la culture, la vie sociale, la jeunesse et le sport ainsi que la sécurité.

A cela s'ajoute, la montée en puissance de l'intercommunalité, la disparité des territoires. C'est dans ce contexte qu'en décembre 2004, la commission permanente du CG38 a adopté le découpage de l'Isère en 13 territoires. Ce découpage a été appliqué deux ans après.

Cette division prend en compte les réalités géographiques, historiques et sociologiques, le périmètre des intercommunalités déjà présentes sur les territoires. Ces critères doivent pouvoir assurer les services de proximité sur l'ensemble du département.

Ainsi, ces territoires du département correspondent à un découpage permettant une meilleure efficacité administrative par la territorialisation des services.

Ce n'est pas seulement l'application locale et verticale des dispositifs élaborés par la décision centrale, mais c'est l'accompagnement des acteurs du territoire et de construire avec eux des projets.

C'est un processus qui permet une meilleure rencontre entre les projets et les réalités territoriales. On passe d'une logique « guichet » à une logique « projet ». On parle alors de transversalité.

En d'autres termes, les maisons départementales sont l'expression de la volonté d'articuler la déclinaison de la politique territoriale par territoire avec les projets des acteurs locaux. L'approche doit être globale et intégrée aux politiques publiques. C'est le terrain d'action de la pratique de la déconcentration. Il permet alors une maîtrise des projets, au plus près des habitants.

Le développement local est donc sollicité par cette nouvelle organisation décentralisée. On peut définir le local comme étant un territoire d'une taille géographique petite, dans lequel les différents acteurs se reconnaissent. C'est donc la proximité et l'interaction avec les populations du même territoire qui diffère selon l'échelle territoriale. On a à faire à des territoires où les distances, les lieux de vie, le temps, la mobilité et l'espace sont regroupés. Par ce fait, les liens entre les différents éléments sont forts, et permettent leurs développements grâce aux mobilisations sociales.

Il est donc primordial d'appliquer les politiques publiques à cette échelle afin d'analyser les spécificités du territoire.

Ainsi, la prise en compte du territoire localement a des avantages pour la mise en cohérence des politiques publiques, la meilleure lecture des situations locales, ainsi que la mobilisation des différents partenaires et acteurs locaux pour faciliter le développement de projet. De plus, cette échelle permet une forme de concertation et de participation nouvelle.

A la tête de chaque territoire, un directeur pilote et coordonne l'action des différents services :

Les maisons sont qualifiées d'espace de solidarité, car les professionnels accompagnent au mieux les personnes âgées, handicapées, ou en difficulté, grâce à la proximité et construit ainsi des solutions efficaces pour l'insertion par exemple.

3.2. Les actions menées en faveur de la politique publique de l'insertion sur le territoire

L'Economie sociale et solidaire c'est la capacité de créer du lien social. D'après Danièle Demoustier⁵, c'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté et de l'intégration sociale. Cela s'applique bien pour les associations d'insertion, qui sont une sorte de passerelle pour faciliter l'intégration de personnes en difficulté et ainsi reconstruction des codes.

L'ESS favorise l'accès à l'emploi et au travail, par les structures qui agissent pour l'insertion professionnelle. Elle privilégie l'insertion, mais n'emploie pas que des exclus du marché du travail et des personnes peu qualifiées.

C'est donc une mission de l'ESS que de lutter contre les exclusions. C'est par des éléments historiques que les structures de l'ESS ont trouvé des moyens de lutte contre l'exclusion : l'accroissement du chômage notamment.

Nous avons vu plus haut que la vallée du Grésivaudan a connu une hausse considérable de bénéficiaires du RSA. Sur tout le département, il y a eu plus de 3 200 foyers bénéficiaires du RSA supplémentaires depuis septembre 2010 (+17%).

C'est pourquoi, une priorité politique du Conseil général de l'Isère est de favoriser l'insertion professionnelle. Pour cela différentes actions sont menées.

Les actions menées par le département :

En ce qui concerne le service « déconcentré » de l'insertion, le CGI a la responsabilité du revenu de solidarité active (RSA).

Issue des travaux du Grenelle de l'insertion (novembre 2007-mai 2008), la loi du 1er décembre 2008 prévoit la mise en place du RSA, nouveau dispositif d'insertion qui se veut exempt de ces écueils et à même de lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres (substitué au revenu minimum d'insertion RMI, créé 20 ans plus tôt).

Les orientations des politiques d'insertion sont définies dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI), élaboré selon les observations des CORTI (Coordination Territoriale pour l'Insertion). Les Coordinations territoriales pour l'insertion du conseil général de l'Isère sont des instances politiques propres à ce département, au sein desquelles sont débattues et décidées des aides à des actions et des projets. Il en existe treize. Elles se réunissent deux à quatre fois par an.

⁵ Socio-économiste, maître de conférences à l'institut d'études politiques de Grenoble, et auteur de plusieurs publications sur l'économie sociale et solidaire

Le PDI traite l'ensemble des aspects de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, action sociale

En ce qui concerne l'insertion professionnelle des personnes titulaires du RSA, le PDI prend en compte des actions de retour à l'emploi (emploi d'avenir, aide à la mobilité, prise en charge de formation). Il assure aussi le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique.

Chaque territoire ensuite décline le PDI en plan local d'insertion (PLI), qui suivant les territoires varie.

Le Grésivaudan est un territoire qui initie beaucoup d'actions.

Les axes du PLI du Grésivaudan 2014 sont :

- Développer une information, un accueil et un accompagnement des allocataires qui les rendent acteurs de leurs parcours.

- Promouvoir des actions qui permettent aux allocataires de s'appuyer et de conforter leurs capacités personnelles.

- Soutenir les actions permettant aux allocataires d'occuper un emploi de droit commun.

- Assurer un pilotage du dispositif garant de l'efficacité et du contrôle des financements publics.

- Amplifier la complémentarité et l'implication des acteurs isérois dans un souci de développement social territorial.

Intervention de la communauté de communes

La communauté de communes a des compétences en termes de développement économique et de l'emploi. Elle a donc mis en œuvre un plan d'actions en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle à partir notamment de l'étude sur la gestion territoriale des emplois et compétences. Mais aussi, favorise l'économie sociale et solidaire. Etant donné que L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est mal connue du tissu économique traditionnel (les Structures IAE parviennent à tisser quelques liens, au niveau très local, avec des entreprises dans des relations de clients à fournisseurs, plus rarement dans une relation de partenariat) la communauté de communes du Pays du Grésivaudan a un rôle de facilitateur auprès des entreprises du territoire.

En effet, elle s'engage pour l'emploi et l'insertion en facilitant :

- L'accueil des demandeurs d'emploi du territoire

- L'accès des employeurs et de la population aux informations et services utiles dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'insertion,

- Le développement du tissu économique local, en aidant les entreprises à s'installer et à se développer, notamment sur les zones d'activités, les pépinières, via la création d'entreprises, et en confortant les filières économiques présentes sur le territoire.

Un partenariat mieux structuré avec les acteurs de l'emploi au service du territoire :

- L'Etat et la CAF

- Divers acteurs locaux: Communes, CCAS, associations, pôle emploi, associations, communauté de communes...

- Coordination inter directions du Conseil général: Direction de l'Aménagement des Territoires – service développement durable – service économie et agriculture – service habitat et gestion de l'espace.

La direction départementale du Grésivaudan et la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan ont des liens assez faibles. Cela se concrétise par des rencontres ou des réunions en lien avec l'insertion. Ils travaillent côte à côte, mais pas ensemble.

Il traite différemment les choses. La communauté de communes a un rôle de facilitateur pour les entreprises. Quant à la direction territoriale du Grésivaudan, elle est principalement un rôle de financeur et assure la mise en réseaux des différents acteurs.

3.3. L'ESS au cœur de l'actualité : une politique jeune et en mouvement

Cette partie est essentiellement inspirée par le colloque qui a eu lieu le 15 mai 2014 «politique publique en faveur de l'ESS : quelle place pour les Départements dans un contexte de réformes du fonctionnement et de l'organisation des territoire ? », avec la participation de Pierre Ribeaud (vice-président au conseil général de l'Isère, délégué à l'ESS, Cyril Kretschmar, conseiller délégué à la nouvelle économie, des nouveaux emplois, de l'artisanat et de l'Economie sociale et solidaire à la région Rhône-Alpes, Daniele Demoustier, chercheur ESEAG, IEP Grenoble, mais aussi Julie Andre responsable de projet CRESS Rhône-Alpes (en partenariat avec Romain Lajarge, Géographe, maître de conférences à l'université Joseph-Fourier (Grenoble 1) à l'Institut de géographie alpine).

On voit bien que l'ESS est mise en place par une politique jeune et en mouvement. D'une part, par l'actualité du projet de loi sur l'ESS, et d'autre part, par la mise en place de l'Acte III de la décentralisation. On peut alors se demander que va devenir les politiques publiques en faveur de l'ESS dans un contexte de réformes du fonctionnement et de l'organisation des territoires.

Aujourd'hui, En effet, le projet de loi du 15 mai 2014, est une affirmation de l'ESS

Les médiations entre les différentes institutions sont éclatées entre plusieurs acteurs publics, qui ont des représentations divergentes du rôle de l'ESS sur le territoire. D'où la difficulté encore de l'ESS à s'affirmer et se développer comme acteurs collectifs du territoire.

La volonté du projet de loi, vient à la suite de juin 2011, lorsque Benoit Hamon fait une communication sur le projet de lois ESS. En septembre 2012 il est le 1^{er} ministre ESS.

C'est une nouvelle loi de reconnaissance de l'ESS, « produire autrement », « entreprendre autrement », « consommer autrement » sont autant de formules qui illustrent les aspirations modernes à une plus grande maîtrise de l'activité économique pour satisfaire des préoccupations de long terme : cohésion sociale, ancrage territorial des emplois, développement durable. Dans ce contexte, l'ESS se définit comme un mode d'entreprendre, apportant une réponse à ces préoccupations.

Cette loi permet la définition officielle de l'ESS. C'est une loi levier et une loi de reconnaissance. Elle définit un guide de bonne pratique. Elle valorise la participation, amène les acteurs à rendre visible leurs pratiques. Mais aussi, elle a une dimension de prospectives et de stratégie de développement.

Elle redéfinit l'importance du CRESS (Chambre Régionale de l'Economie sociale et solidaire), qui a un rôle sur les statistiques.

La loi redéfinit les 3 échelles de gouvernances et les compétences de chacune : le CRESS pour la région, la Chambre française de l'ESS pour la promotion et le développement de l'ESS représente l'Etat, et le Conseil supérieur pour les collectivités locales.

La loi est donc une réponse à la crise dans un souci de développement économique.

Pour conclure c'est un renouvellement du tissu économique local, une légitimité de l'ESS et elle pousse les pouvoirs publics à accompagner la démarche et les mutations de l'ESS. Permet une meilleure lecture. L'enjeu de cette loi n'est pas d'avoir des objectifs chiffrés en termes d'ESS, elle inscrit la politique publique dans la durée.

Les politiques publiques en faveur de l'ESS vont subir beaucoup de changement, du fait de l'Acte III de la décentralisation : loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles.

Pour mieux comprendre les mutations que va entraîner ce nouvel Acte, il nous faut alors comprendre le cheminement des événements qui se sont passés lors de cette dernière années.

Il y a quatre étapes dans l'acte III de la décentralisation. Tout d'abord, la réforme des modes de scrutins. Ensuite, en 2013, il était question de deux projets de loi. La première est la loi de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de la promotion de l'égalité des territoires. La seconde, est le projet de loi de développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale.

En 2014, un autre projet de loi sur la modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles.

Après quelques modifications sur les projets de loi, notamment les deux premiers, qui portaient sur les compétences des collectivités.

Le projet de loi MAPTAM de début 2014, rétablit la clause de compétence générale pour les départements et les régions, qui avait été supprimé en 2010. C'est une disposition qui permet à une collectivité d'intervenir dans des secteurs d'activités ne relevant pas traditionnellement de son périmètre, au nom de l'intérêt de son territoire.

En janvier 2014, les deux premières lois fusionnent. Un seul projet donnera des compétences exclusives aux régions et aux départements. Il n'est plus question de clause de compétence.

Le 8 avril 2014, Emmanuel Valls confirme cette suppression et annonce la disparition des conseils généraux (mais pas des départements) dans les années qui viennent.

En ce qui concerne l'ESS, il concerne une bonne partie des compétences de droit commun du département. C'est pourquoi nous devons nous interroger quant à son avenir, si celui-ci est amené à disparaître.

La réforme prévoit la création de « Métropole » au 1^{er} janvier 2015, en distinguant les métropoles spécifiques (Paris, Lyon, Aix-Marseille-Provence), et les métropoles de droit commun dont Grenoble fait partie avec les 8 autres (Toulouse, Lille, Nice, Nantes, Strasbourg, Rennes et Rouen).

Comment alors, seront réparties les compétences sociales et solidaires dans ces nouvelles entités territoriales ?

Il est stipulé que les métropoles récupéreront les compétences des communes qu'elles vont englober. Comme par exemple le développement économique, la mobilité, le logement social, le tourisme...

Elles pourront faire appel aux compétences des départements dans le domaine de l'insertion, les personnes âgées, les jeunes en difficultés, le développement économique...

On constate alors du fait de la suppression de la clause de compétences générales et le transfert de certaines compétences aux métropoles, le département va subir alors des changements dans ses plans d'actions dans certains domaines à partir de 2015.

On peut alors envisager quelques scénarios possibles (*propositions faites lors du colloque par Romain Lajarge*) :

- le département négocie avec la métropole pour continuer son intervention sur l'ensemble du territoire isérois dans le domaine du social.
- le Département n'intervient plus que dans le domaine social sur le territoire isérois, hors métropoles.
- la politique ESS ne relève pas des compétences traditionnelles du département. Elle doit être portée par la métropole ou les communautés d'agglomération.
- la politique ESS est coordonnée par le département à l'échelle

Dans tous les cas, il faudra assurer la transversalité, quelle que soit la collectivité qui mettra en place l'ESS.

Nouvelle organisation des compétences : puissance des intercommunalités

Etant donné que l'on considère que le département a toujours eu la qualité de la connaissance de terrain et de la proximité. Cette réorganisation nous renvoi aujourd'hui à des questions de transfère des moyens des politiques publique en faveur de l'ESS à l'intercommunalité.

Il s'agira alors d'avoir une coopération intercommunautaire. Donc une nouvelle carte de l'intercommunalité. Celles-ci auront beaucoup plus de puissance.

Il faut donc retravailler des perspectives de coopération, tout en répondant aux acteurs de l'ESS.

Aujourd'hui la Région a déjà des compétences en terme de direction globale des actions en faveur de l'ESS avec notamment, schéma régional, politique sectoriels de l'ESS. Elle restera par conséquent un acteur important dans la structuration du développement des politiques publiques. Le CG a donc un rôle d'intermédiaire entre l'articulation de ces différents corps.

On pourrait alors imaginé qu'il y ait une entité départementale dans le conseil régional.

L'Acte III de la décentralisation, en termes de solidarité, risque de fracturer des territoires. Il faut donc travailler sur des espaces ruraux, qui n'ont pas les capacités techniques et financières. Le département pourrait avoir une action sur ces territoires, pour une meilleure égalité. Car l'ESS est puissante dans les espaces ruraux. Il y a une concentration de l'ESS. Il faut donc leur donné les moyens de se développer.

Mais il en faut pas oublier que cette décentralisation est tout d'abord une réponse économique, un gain de recette. Il faut alors mutualiser les compétences.

On est dans une période de forte mutation, ce qui interroge les politiques publiques. Mais aussi l'Etat sur sa propre structuration.

La réorganisation des différents niveaux de décentralisation entraine :

- Une dynamique de vision stratégique de l'ESS. La mise en débat est important pour enrichir et faire vivre les politiques publiques en faveur de l'ESS.
- Proximité avec les territoires, avec une approche globale, peu importe l'interlocuteur. Il faut que l'action publique locale soit multi scalaire. Mais aussi,
- La prise en compte de la spécificité du territoire « il y a de nombreuses possibilités de valoriser les ressources cachées d'un territoire : voilà ce qui ressort des collectivités. Quand elle se mêlent de macro-économie, elle n'ont pas de véritables leviers à actionner » B.Pecqueur (sociologue, professeur à l'université

Joseph Fourier – Grenoble-1). C'est pourquoi les acteurs de l'ESS sont un atout précieux pour la valorisation et la dynamique d'un territoire.

- Le changement d'échelle.

En effet, l'ESS aura un modèle de développement favorisé par les coopérations. Mais ce sera aussi des intercommunalités qui gagneront en l'autonomie. Il devra y avoir un engagement de proximité tout en gagnant des effets d'échelles.

Les projets émergeront des territoires, seront ainsi capté par la métropole. Qui ensuite feront appel à la région, pour avoir des aides. Puis on revient aux territoires pour re-dispatcher.

Aujourd'hui ce modèle est appliqué grâce au dispositif de l'appel à projet. Il fait une analyse globale des réponses aux acteurs du territoire. Créer de la synergie et une expertise.

Pour conclure, on peut dire que les enjeux de l'ESS sont multiples. L'ESS converge vers le développement territorial, il crée des activités qui répondent aux besoins de la population, et engage dans l'emploi diverses personnes en difficulté.

L'échange d'information, la coordination, la contractualisation, les dispositifs connus (appel à projet), sont autant d'actions qui insistent la politique publique en faveurs de l'ESS, il faut une approche transversale dans les services. L'ESS peut être interlocutrice de tous les services. Il est donc important de promouvoir l'ESS auprès des services du Conseil Général

Partie 2 : Ma mission

Précédemment, nous avons vu que l'Economie Sociale et Solidaire au sein d'un territoire peut être vu comme un réel moteur de développement local.

Dans un contexte de décentralisation, les nouvelles EPCI se sont engagées à la prise en charge du développement de leur territoire afin de trouver des solutions concrètes aux problèmes sociétaux actuels. La résolution de ces problèmes intègre le développement durable du territoire, qui s'articule autour des thématiques environnementales, mais aussi sociales et solidaires, en luttant contre l'exclusion. Le territoire du Grésivaudan veut alors pouvoir faciliter le développement de l'économie sociale et solidaire comme initiateur de politiques publiques, et comme partenaire local privilégié. Ma mission est axée plus particulièrement sur les questions de l'évolution de l'offre d'insertion. Elle est alors inscrite dans ce cadre pour établir un état des lieux afin de proposer des pistes d'amélioration.

I. Contexte de la mission

Le souhait du territoire du Grésivaudan est de contractualiser davantage ses charges notamment avec les acteurs locaux associatifs et les chantiers d'insertion, c'est alors dans cette perspective que s'inscrit la mission qui m'a été confiée. Afin de mieux comprendre le contenu de mon stage, il est important, dans un premier temps de comprendre l'organisation de la structure d'accueil.

1.1. Présentation générale du Conseil général de l'Isère

Le Conseil Général de l'Isère est l'assemblée délibérante du Département de l'Isère. Depuis les lois de décentralisation de 1982 et 1983, il a obtenu le statut de collectivité territoriale décentralisée. Il compte 58 conseillers généraux, dont 36 qui composent la majorité départementale. A ce jour, l'organe exécutif est représenté par André Vallini (PS) et ses vices présidents, mais un nouveau président sera élu dans quelque temps, puisque Monsieur Vallini ne peut cumuler sa fonction de Président du Conseil général avec celle de secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale (avril 2014). Cependant, il gardera son statut de sénateur de l'Isère. Le Président arrête les grandes orientations de la politique départementale, et les vice-présidents exercent leurs actions dans un secteur déterminé.

Le CG est organisé en commission permanente afin d'étudier des dossiers, puis de les mettre en œuvre, une fois que ceux-ci ont été votés en assemblée départementale.

L'assemblée départementale est l'organe décisionnel qui définit les politiques du Département dans ses domaines de compétences. Elle se compose des conseillers généraux (58 en Isère). Ils votent ensemble tous les ans le budget attribué à chaque service. La commission permanente, quant à elle, se réunit une fois par

mois pour délibérer sur les dossiers et étudier les applications des règles, qui sont fixées par l'assemblée départementale.

En outre, chaque domaine d'actions du département fait l'objet de commissions spécialisées qui étudient les dossiers avant passage en commission permanente. Ces dernières sont constituées de conseillers généraux, (dix et vingt par commission).

En Isère, il existe 8 commissions spécialisées (ou thématiques)

- Commission Action sociale, solidarités
- Commission Administration générale, finances, ressources humaines
- Commission Agriculture, équipement des territoires, forêt, montagne
- Commission Collèges, jeunesse, sport
- Commission Coopération décentralisée, culture, patrimoine
- Commission Déplacements, grandes infrastructures, routes, transports
- Commission Développement durable, environnement, habitat, urbanisme
- Commission Développement économique, tourisme

Les effectifs de l'administration départementale sont proportionnels à l'importance du Département. En Isère, aux côtés des élus, environ 4 650 agents, placés sous l'autorité du Président du Conseil général et du Directeur général des services (Thierry Vignon), sont répartis en 14 directions centrales et 13 directions territoriales. Ces dernières travaillent à la mise en œuvre des décisions et de la politique du Conseil général. Les directions territoriales ont la charge des services ont été déconcentrées sur leur périmètre d'action. Quant aux directions thématiques en centrales, elles sont chargées d'appliquer les politiques départementales, alors que les directions ressources assurent le fonctionnement interne de l'institution.

Trois niveaux de management hiérarchique

Les services du Département sont organisés en trois niveaux hiérarchiques d'encadrement.

La direction générale (directeur général directeurs généraux adjoints, délégués général aux organisations territoriales, chargés de missions membres de la direction générale) définit les orientations stratégiques, assure un pilotage général, anime des projets, coordonne les directions et assure l'interface avec l'exécutif de la collectivité.

Les directions (directeurs et directeurs-adjoints) animent et mettent en œuvre les missions qui leur sont confiées, gèrent les budgets correspondants, managent leurs ressources humaines et les moyens matériels qui leurs sont attribués.

Les services (chefs de services et adjoints) assurent le management de proximité et la gestion opérationnelle des actions. des niveaux intermédiaires d'animation sont nécessaires : contrôleurs, chefs d'équipes, responsables de pôles...).

Trois familles de direction

Les directions thématiques élaborent les politiques publiques en associant les directions territoriales, en définissant des ambitions compatibles avec les moyens disponibles, et en recherchant un juste équilibre entre d'une part les règles communes garantes de la cohérence de l'action départementales et de l'équité de traitement des usagers, et d'autre part les marges de manœuvre à laisser aux acteurs de terrain. Mais aussi, elles formalisent ces politiques (documents sur les offres de service), assurent l'animation de la mise en œuvre des politiques publiques et des réseaux d'acteurs impliqués dans cette mise en œuvre, contrôlent le respect des règles départementales et l'atteinte des objectifs fixés, ou encore, mettent à disposition des directions territoriales des référentiels, des outils et leurs capacités d'expertise.

Les directions territoriales mettent en œuvre les politiques publiques départementales et plus spécifiquement les missions déconcentrées, mettent en place les plans d'action adaptés aux objectifs à atteindre, assurent la relation privilégiée avec les usagers et les partenaires et participent aussi à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques pilotées par les directions centrales.

Les directions ressources fournissent aux directions de la collectivité les moyens nécessaires à leur action (financiers, humains, matériels, informatiques, managériaux...), avec le souci d'économiser les ressources de la collectivité, de fournir des moyens adaptés dans des délais rapides, et de donner des marges de manœuvre aux directions en les responsabilisant sur le volume global des moyens.

Les directions ressources ont une double posture :

- régaliennne, pour arbitrer le volume des moyens mobilisables ;
- prestataire de service, pour apporter aux autres directions, dans le cadre de ce volume, des moyens et une expertise de qualité.

Organigramme des services du Conseil Général de l'Isère

Président du Conseil Général – André Vallini (PS)

Direction générale des services –Thierry Vignon, Directeur

Directions centrales

Directions thématiques

- Aménagement du territoire
- Mobilités
- Education et Jeunesse
- Culture et Patrimoine
- Santé et Autonomie
- Insertion et famille

Directions ressources

- Finances et juridique
- Ressources humaines
- Immobilier et moyens
- Communication
- Evènementiel et relations internationales
- Protocole
- Questure

Directions territoriales

- Agglomération grenobloise
- Bièvre-Valloire
- Grésivaudan**
- Haut-Rhône dauphinois
- Isère rhodanienne
- Matheysine
- Oisans
- Porte des Alpes
- Sud-Grésivaudan
- Trièves
- Vals du Dauphiné
- Vercors
- Voironnais-Chartreuse

1.2. La Direction Territoriale du Grésivaudan

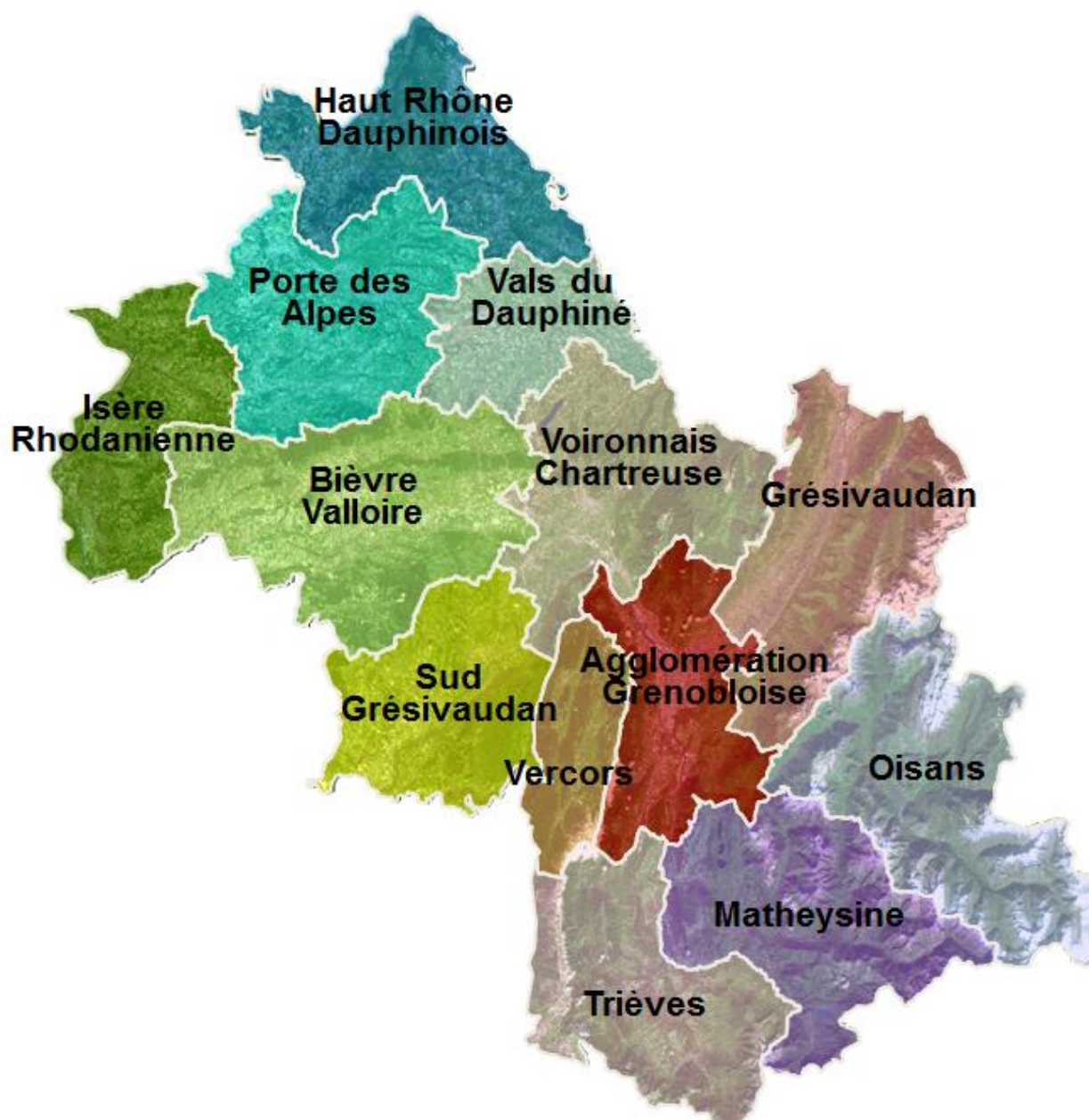
Le Conseil général de l'Isère a territorialisé son action. Il a créé 13 territoires, responsables de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques du Département pour rapprocher les services des habitants et améliorer le service rendu. L'ensemble des prestations du Conseil général sont disponibles au sein des 13 Maisons du Conseil général.

Les directions territoriales disposent d'une organisation polyvalente privilégiant une approche généraliste de l'usager et la mise en réseau des actions du Conseil Général, des modes de travail transversaux entre les acteurs chargés des différentes compétences, la coordination entre directions et entre métiers sur le territoire. A chaque territoire, une maison. Cette maison est un lieu unique pensé comme une tête de réseaux pilotant des unités secondaires : l'action sociale et médico-sociale, et l'aménagement et l'équipement.

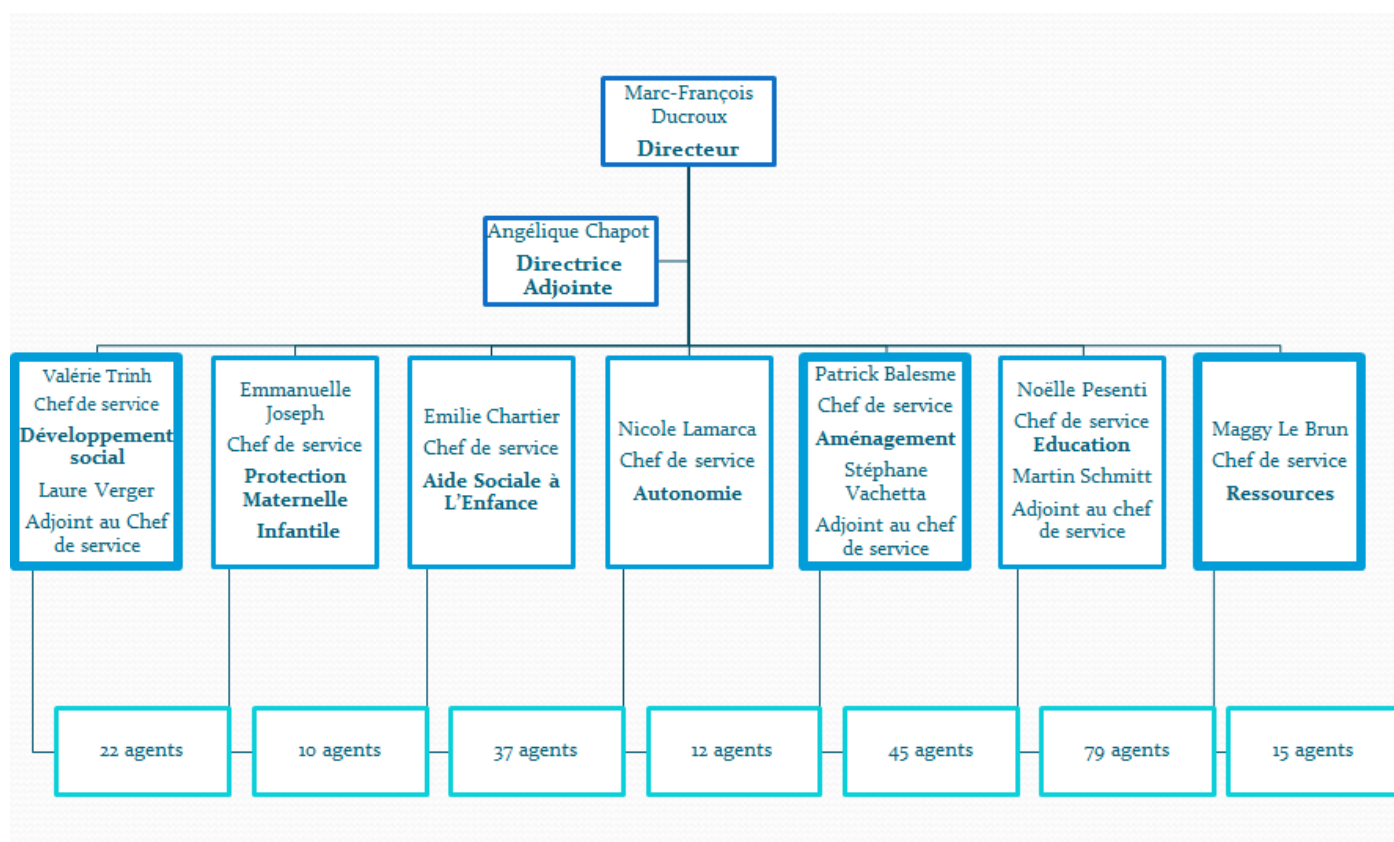
Les Maisons du Conseil général sont les portes d'entrée vers les autres services du Département et ainsi font le lien entre les habitants du territoire, les élus, les associations, à l'institution départementale.

La déconcentration doit permettre au Conseil général d'avoir une meilleure connaissance des enjeux et des besoins. Le territoire doit être capable de définir ses priorités tout en respectant la politique globale du Département. Il se doit d'être force de proposition pour tous les projets qui concourent à la mise en œuvre des politiques départementales.

Les 13 directions territoriales de l'Isère



Le territoire du Grésivaudan est constitué de 47 communes, 97 500 habitants. Il mène un travail partenarial avec la communauté de communes du Grésivaudan, les communes, les associations, au service des habitants et du développement du territoire.



Il est composé d'une Maison du Conseil général du Grésivaudan implantée à Bernin, ainsi que deux centres médico sociaux (un à Bernin, l'autre René Cassin à Pontcharra)

Pour assurer le suivi des politiques publiques globales du Conseil général de l'Isère, plusieurs services opérationnels sont présents sur le territoire du Grésivaudan :

- Un pôle technique avec deux services : aménagement et éducation
- Le pôle médico-social avec quatre services : Autonomie, Développement social, Aide sociale à l'enfance, PMI
- Un service fonctionnel assurant l'appui à l'ensemble des services opérationnels : le service ressources

Le stage que j'effectue englobe 3 services différents : le service ressources, le service développement social, qui traite de l'insertion, ainsi que le service aménagement.

Le service ressource est composé de 12 agents administratifs et d'un chef de service, le service ressources assure :

- L'accueil physique et téléphonique de la Maison du Conseil Général.
- La gestion de proximité des ressources humaines.
- L'appui administratif au pilotage général de la direction et des services techniques et médico-sociaux.
- La gestion des budgets du territoire, les moyens généraux (informatique, téléphonie, immobilier) et les marchés publics du territoire.

Le service aménagement comprend 51 agents titulaires permanents renforcés de 23 saisonniers pour la période hivernale afin de renforcer les opérations de déneigement

Les missions du service :

- Réalisation de projets routiers (aménagement de carrefours, sécurisation d'itinéraires).
- Mise en œuvre de l'entretien et de l'exploitation routier (balayage, curage, entretien signalisation, réfection des couches de roulement, déneigement, intervention sur accidents et perturbations, patrouilles de surveillance...).
- Gestion du domaine public routier : police de la conservation et de la circulation sur route départementale (autorisation d'occupation, avis sur nouveaux accès sur route départementale, arrêté de circulation ...).
- Transport scolaire (réponse aux usagers, diagnostic et sécurisation des arrêts).
- Urbanisme : suivi des procédures de révision ou création de plan local d'urbanisme (instruction et formulation de l'avis pour l'ensemble des politiques du Conseil Général).
- Subventions : Le Conseil général a mis en place un contrat territorial pluriannuel, qui sous la responsabilité des conseillers généraux, et dans le cadre d'une conférence rassemblant tous les maires du territoire, décide d'aider les projets des communes dans le cadre de subventions, dans les domaines importants comme la voirie, les bâtiments communaux et socioculturels, les terrains de sports, les aménagements de sécurité pour les piétons...
- Gestion durable de l'espace : gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux, suivi des ENS locaux, gestion des règlements de boisements et des procédures contractuelles.
- Culture et patrimoine : accompagnement technique des porteurs de projets locaux ; instruction et gestion des subventions.

Le service développement social comprend 22 agents : assistants socio-éducatifs, conseillères en économie sociale et familiale, secrétaires médico-sociales.

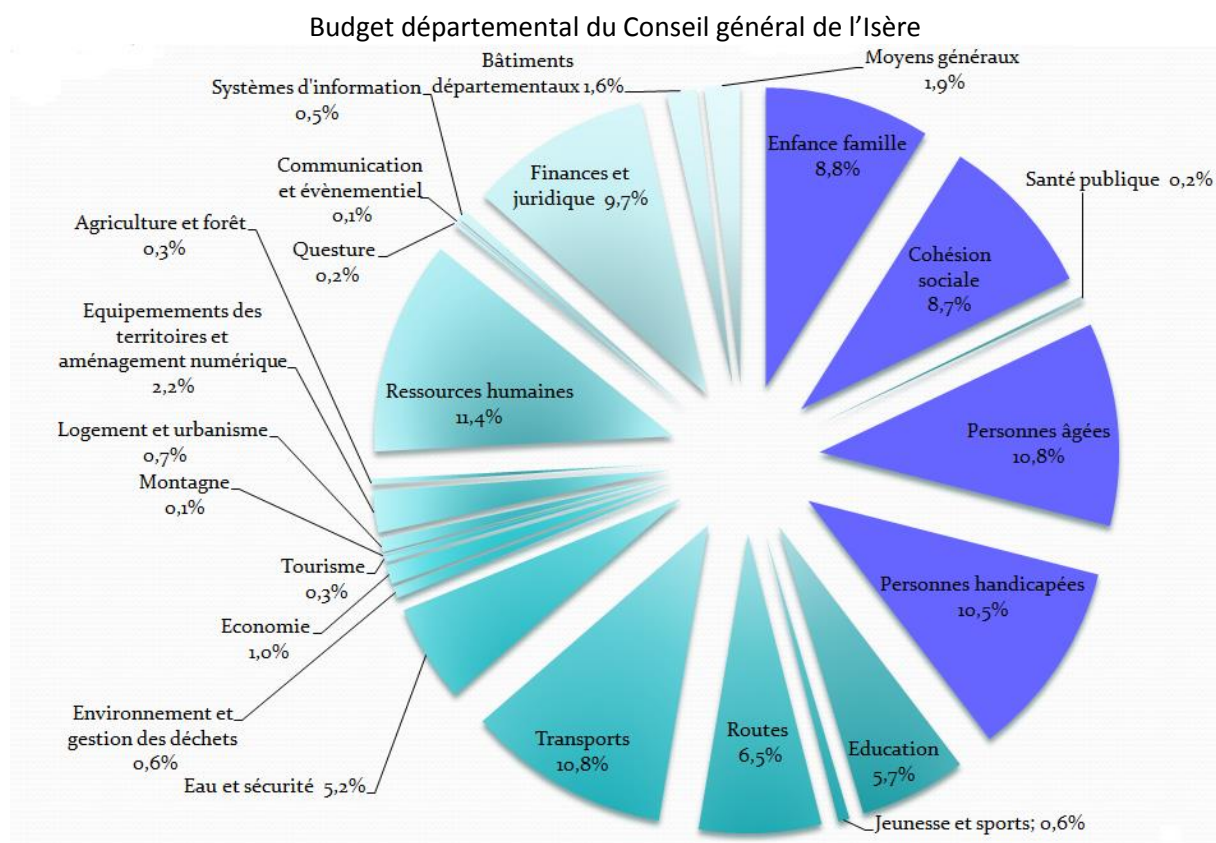
Le service assure :

- L'aide aux personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de la vie (insertion sociale et professionnelle)
- Une intervention en faveur de l'accès aux droits (logement, hébergement social)
- Le développement en partenariat d'une offre d'insertion en faveur des jeunes et des adultes (CORTI, PLI...)
- La gestion des dispositifs (RSA pour les adultes, FAJD pour les jeunes, contrats aidés...)

1.3. Budget Départemental et les aides accordées à l'insertion

Pour mieux appréhender ma mission, il est important de bien comprendre le budget que représente l'insertion professionnel pour le Conseil général de l'Isère (CGI).

Tout d'abord, le budget départemental du CGI est à hauteur de 1 468 042 000€ en 2012



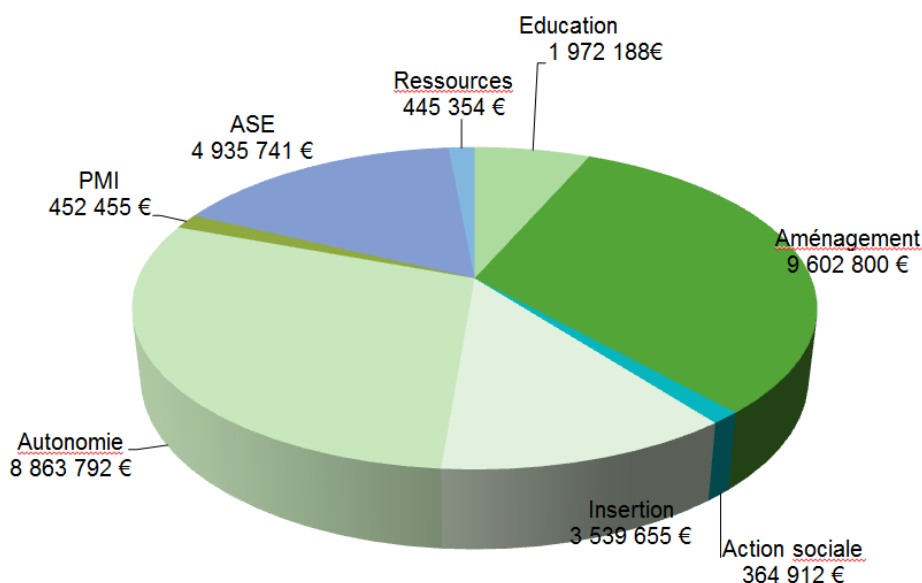
Sources, fiche présentation du territoire du Grésivaudan, 2013

Sur ce graphique, on voit qu'une bonne partie du budget est accordé pour le domaine social (en bleu).

Tout d'abord il est important de regarder le budget accordé à l'insertion par le Département :

En 2014 le budget départemental pour l'insertion est de 130 068 930 €. Il est réparti entre les allocations RSA (120 100 000 €), les contrats aidés (2 700 000 €) et les actions d'insertion (7 268 930 €)

Budget 2012 : 30 Millions d'€



Pour le territoire, l'insertion professionnelle représente 3 539 655 € en 2012. Soit environ 12 % du budget globale accordé au territoire.

Le budget global pour l'insertion est redistribué au territoire, selon ses besoins. En effet, les territoires sont chargés de les identifier, afin que la déconcentration permette au Conseil général d'avoir une meilleure connaissance des enjeux et des besoins en matière d'insertion. Le territoire doit être capable de définir ses priorités tout en respectant la politique globale du Département.

Afin de répartir les aides accordées, il existe une instance de pilotage du dispositif au niveau politique :

Tout d'abord, afin d'assurer une réflexion globale autour de la question de l'insertion, le Département de l'Isère confie le pilotage du fonds au **le Comité Départemental de l'Insertion (CDI)**. Il évalue chaque année l'utilisation de dispositifs tels que le Revenu de solidarité active (RSA) ou le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et fixe les orientations concernant les actions à mener.

Le Conseil départemental de l'insertion (CDI) réunit annuellement les organismes ou associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, dont les services déconcentrés de l'Etat qui œuvrent dans le domaine de l'insertion, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les organismes type missions locales, pôle emploi...

Des aides sont accordées en faveur des jeunes avec le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ/ FAJ urgence), ou encore l'allocation jeune autonome.

Au niveau du territoire, **la Coordination Territoriale pour l'Insertion (CORTI)** est une instance politique territoriale chargée de la mise en œuvre de la politique départementale, de veiller à l'évolution de l'offre d'insertion. Elle travaille en partenariat avec les acteurs locaux, elle est présidée par M. Georges Bescher

dans le Grésivaudan, Conseiller général du canton du Touvet, vice-président chargé de l'action foncière et de l'habitat.

Le Plan local d'Insertion (PLI) se traduit par l'élaboration **d'un Programme Départemental d'Insertion (PDI)** établi pendant deux ans à partir de 2013. Ce PDI est décliné sur chaque territoire dans le cadre du Plan Local d'Insertion(PLI).

En 2014, le territoire du Grésivaudan a accordé 255 844 € pour les actions d'insertion. A cela s'ajoute le montant d'allocations versées par la CAF (mais payer par le département) des bénéficiaires du RSA sur le territoire (soit un total de 2 037 usagers), ainsi que le paiement des Contrats Aidés. (Voir le détail en annexe - Crédits des actions 2014 par axes - dans le Grésivaudan)

II. Mes missions

Mes missions s'inscrivent dans le contexte suivant : Avec le nombre en hausse des personnes aux RSA en Isère, et bien entendu sur le territoire du Grésivaudan, la question de l'évolution de l'offre d'insertion est primordiale.

Il devient alors important pour la direction territoriale du Grésivaudan de se lancer dans une réflexion plus globale pour améliorer l'offre et ainsi engager un état des lieux pour l'ouverture d'offre plus adaptée.

L'objectif est d'utiliser les ressources du territoire. En effet, le territoire dispose d'un patrimoine naturel important, qui peut être valorisé et être un levier de développement économique, touristique et d'offre d'usage aux habitants du Grésivaudan. Mais aussi, une source de travail pour les chantiers d'insertions (ACI). En effet, grâce aux nombres d'associations et aux synergies possibles entre elles, une réelle dynamique peut émerger.

C'est sur ce point qu'une réflexion doit être envisagée.

Les services du territoire ont la volonté de travailler ensemble et d'utiliser les synergies locales pour faire naître des projets transversaux de territoire. Avec l'insertion professionnelle comme priorité départementale, le territoire tente de favoriser cette offre dans tous ses domaines de compétences.

Pour cela, mes missions sont diverses :

- L'identification des enjeux en lien avec les politiques publiques
- L'articulation des différentes institutions et des acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire
- La mobilisation de financement
- L'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions

Mon stage est axé sur deux points :

Dans un premier temps ma mission est de donner à l'insertion un rôle privilégié dans de nombreuses missions et pratiques professionnelles.

Dans un second temps, il me faut réfléchir à des propositions à faire aux associations et comment inscrire la direction territoriale comme facilitateur de l'émergence de l'Economie sociale et Solidaire dans le Grésivaudan.

Mon travail sera donc d'avoir une vision transversale en travaillant en lien avec trois services différents : l'aménagement, l'insertion et les ressources.

Suite à la lettre du vice-président chargé de l'action sociale et de l'insertion José ARIAS de janvier 2014, et de la délibération du président André VALLINI de décembre 2013, le conseil général a exprimé sa volonté d'améliorer l'offre d'insertion par l'ouverture de marchés publics avec clauses sociales. (Voir annexes)

Il me faudra travailler alors avec le service aménagement pour ouvrir des marchés publics afin d'entretenir les routes départementales. Le but est alors d'identifier les besoins au niveau des différentes tâches effectuées par les agents.

En effet, aujourd'hui, suite à la restitution des postes de titulaire en 2010, le maintien d'une offre de services identique supposerait un financement supplémentaire de 250 000 euros, ce qui n'a jamais été permis, au regard des restrictions budgétaires. Une des solutions envisagée, est une solution locale qui permettrait de faire travailler les chantiers d'insertion. En effet, les budgets liés à l'insertion sont en hausse (mais contraint cependant par les personnes bénéficiant qui ne cesse d'augmenter). Ils pourraient alors servir pour l'entretien des routes via l'insertion.

Je dois aussi identifier les besoins au niveau du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Je dois aussi faire ce travail pour l'entretien et la maintenance des bâtiments de la direction territoriale du Grésivaudan (que ce soit au niveau du nettoyage, du tri du papier).

Une de mes missions consiste à suivre l'élaboration d'un projet qui tient de l'économie sociale et solidaire. Cela comprend d'être en lien avec les différents acteurs de ce projet, mais aussi une compréhension des étapes de réalisation, ainsi qu'une valorisation et un argumentaire du projet auprès des financeurs potentiels.

III. Analyse de la mission

Que ce soit dans l'élaboration d'un marché, ou dans le suivi d'un projet rentrant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, il me faut avant tout, revoir ce qu'est un projet, les étapes du financement, ou encore la définition d'un marché public, ainsi que les modalités de fonctionnement (à quels acteurs il peut être soumis).

3.1. Projet et programmation

Avant d'entreprendre une action il faut comprendre que les territoires sont en tension. Toutes formes nouvelles de perspectives d'action vont modifier les équilibres. Elles génèrent un mouvement dans ces territoires.

Mes missions s'inscrivent dans la chaîne de l'action territoriale programmée. En effet, un projet se monte au sein d'un territoire lorsque qu'un problème de développement territorial se pose. Ce problème est soumis aux contraintes territoriales, et prend en compte les acteurs qui le compose. La mobilisation des acteurs face à ce problème nécessite la réalisation d'un diagnostic. Ce diagnostic est à la fois une identification du problème, mais il doit aussi servir à trouver des solutions. Le projet est entre autre la traduction de la fin du diagnostic, des solutions envisagées ou encore du regroupement des acteurs.

Si je prends le cas du projet suivi de médiatisation de l'association ARECE à Prapoutel (lieu d'accueil parents/enfants et travailleurs sociaux, dans un chalet) il faut bien avoir à l'esprit que dès qu'il y a un projet il y a des prises de parole. Quand on est dans la recherche de financement, dès que quelqu'un reçoit de l'argent public, on considère qu'il existe durablement. Le projet doit être consensuel, il doit éviter la contestation, c'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle les procédures et la mise en place est longue.

Un des objectifs dans ma mission de stage est de comprendre l'articulation des acteurs dans un projet ESS. Notamment, il me faut mieux comprendre les principes du financement de projet pour le Développement territorial. Tout d'abord, l'Europe, l'Etat, les régions (pour le fonctionnement et l'investissement), et à échelle locale, le département (Ligne « classique » de subvention), la communauté de commune et la commune.

C'est pourquoi il me semble important de détailler les étapes de la procédure d'attribution d'aides financières.

La première étape est le lancement de la procédure pour l'attribution de financements. Par exemple un appel à projet. Ensuite, il faut que l'information soit diffusée. Une fois connue, la structure doit remplir le dossier et le renvoyer à l'instruction. Une fois le dossier réceptionné, l'instructeur vérifie sa légitimité. Ensuite, il y a un appui du dossier, pour en arriver à la décision finale.

Principes du financement de projet pour le Développement Territoriale

| | Procédures de Développement Territorial | Subventions pour les Collectivités Territoriales |
|---|---|---|
| Types d'accès ressource financière | Appels à projet + sélection | Aides directes sur demandes volontaires |
| Eligibilité et recevabilité | Conditions spécifiques + argumentation | Zonages critères spécifiques + dossier administratif |
| Effets territoriaux attendus | Participation à résoudre un problème territorial de développement | Soutenir un collectif territorial préexistant |

(Sources, cours M2 IDT, FTP, R.Lajarge, 2013-2014)

3.2. Etablissement de marchés publics

Le marché public a pour vocation que toutes les entreprises soient traitées de la même manière et qu'elles puissent toutes accéder à la commande publique (mise en concurrence). La source initiale des marchés publics est l'OMC avec l'Accord Marchés Publics (AMP). Cet accord est décliné au niveau européen : directives 2004 et au niveau national avec le Code des Marchés Publics (2005-2006).

Le Code des Marchés Publics s'applique à plusieurs acteurs : opérateurs réseaux, banque de France, organismes de droit privé, Etat, collectivités territoriales, acheteurs publics...

Le Marché public est un contrat administratif qui « conclu à titre onéreux avec des personnes publiques ou privées par les personnes morales de droit public mentionnées à l'article 2, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services » (article 1er-I du Code des marchés publics-CMP).

Pour ma mission, il s'agira de Marchés A Procédure Adaptée (MAPA). Les marchés passés « selon la procédure adaptée » définissent librement le cadre de la consultation, le délai pour la remise des offres, et la négociation. Si le montant du marché excède 207 000€, il suit alors une procédure formalisée. Ces deux procédures se distinguent par le fait que le code des marchés n'impose aucune règle de procédure, laissées au choix du pouvoir adjudicateur.

Un marché peut être renouvelable s'il a été défini au départ qu'il était reconductible (trois fois maximum sur quatre ans).

Les clauses sociales peuvent être intégrées à un marché selon la politique sociale de la collectivité territoriale et selon la nature environnementale du marché.

Les marchés à clause sociale concerne les publics suivants : bénéficiaires minima sociaux, Demandeurs d'Emploi (DE) reconnus travailleur handicapé, personnes en parcours au sein d'une Structure d'Insertion par

l'Activité Economique (SIAE), DE longue durée, personnes ayant fait l'objet d'une peine privative de liberté, DE de 45 ans et plus, personnes primo-arrivantes en France, DE de moins de 26 ans sans qualification, bénéficiaires du PLIE, du CIVIS ou du Contrat d'Autonomie.

On rappelle que l'insertion par l'activité économique est reconnue par l'article L5132-1 du code du travail et lui donne la définition suivante :

« L'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle. ».

Le secteur de l'Insertion par l'Activité économique est confronté depuis quelques années à un changement de politiques publiques. Les acteurs publics, et en premier lieu les Départements, ne le reconnaissent plus comme un secteur professionnel à part entière, (possédant une compétence de métier dans l'insertion économique et sociale) mais le considèrent désormais comme un ensemble disparate d'entreprises sociales d'insertion pour l'emploi.

L'intégration des clauses sociales dans les marchés publics vient d'un engagement départemental. En 2005, lors de l'adoption de sa politique d'achat, puis en 2006 avec l'adoption de son Agenda 21, le Conseil général a souhaité inscrire l'acte d'achat dans une démarche de développement durable et d'achat responsable.

Après un temps d'expérimentation, le volet environnemental de cette stratégie a été adopté le 10 décembre 2010. Agir sur la commande publique comme levier du développement durable représente une des actions phares du premier objectif de l'Agenda 21 : rendre le Conseil général exemplaire en faisant évoluer les comportements internes.

Depuis 2011, le nombre de marchés comportant une clause environnementale est en forte progression, en 2012 il représente 15 % des marchés et 13 % des volumes commandés.

Le code des marchés publics a progressivement introduit la possibilité d'utiliser le levier que représente le volume de la commande publique et son incidence sur les politiques sociales favorisant le retour à l'emploi de publics en insertion professionnelle.

A ce jour, ces dispositions sont prévues par les articles 14, 30 et 53 du code des marchés publics.

Une des priorités de la politique d'insertion du Département est de permettre aux allocataires de reprendre une place dans la société, par le travail. Afin de favoriser le retour vers un emploi durable, les clauses d'insertion sociale des marchés départementaux doivent positionner en priorité des personnes identifiées comme ayant déjà effectué un parcours d'insertion.

Si l'ensemble des marchés sont susceptibles de contenir une clause sociale, tous ne sont pas pertinents. Aux vues de l'offre d'insertion existante sur le territoire concerné par l'exécution du marché ainsi que du besoin

en terme de main d'œuvre, il est possible de considérer comme pertinents les marchés de travaux et certains marchés de services.

En ce qui concerne le Grésivaudan, il dispose de plusieurs structures d'insertion professionnelles dans lesquelles sont concentrées les publics pouvant être mobilisés :

- Le Centre Social René Cassin de Pontcharra
- Solid'Action à Saint Hilaire du Touvet
- ARECE (Association de Réadaptation à l'Emploi par le biais de Chantiers Espaces verts) aux Adrets
- l'ACEV (Association des Chantiers Espaces Verts) à Domène
- ADMIS (Association de repassage) à Domène
- ADEF Grésivaudan (Association intermédiaire pour le Développement de l'Emploi et la Formation)

aux Adrets, Crolles, Goncelin et Pontcharra.

La direction territoriale du Grésivaudan par les actions menées dans le cadre du PLI, aide particulièrement ces Ateliers-Chantiers d'insertion (ACI).

En effet, pour chaque département, la Loi impose le versement d'une part du RSA à la structure ACI pour toute personne embauchée en contrat d'avenir, soit 440 € versés mensuellement par bénéficiaire du RSA.

En fonction des orientations définies dans le Programme Départemental d'Insertion, les départements peuvent faire mention des articles 30 et 14 (voir annexes) des marchés publics départementaux dans leurs appels d'offres facilitant ainsi l'accès des structures porteuses à des chantiers potentiels. Ce sont près de 28 actions d'insertion qui sont financées par le Conseil général au profit des personnes en insertion dans le cadre de chantiers d'insertion pilotés par les communes ou les associations.

La Communauté de commune du Pays du Grésivaudan aide aussi ces structures. Elle introduit des clauses sociales dans les marchés publics, pour faire travailler des personnes connaissant des difficultés d'accès à l'emploi sur des chantiers publics ou dans le cadre d'activités de services aux collectivités. Mais aussi, assure un soutien renforcé aux structures d'insertion par l'activité économique en étant partenaire des chantiers d'insertion intervenant sur le territoire du Grésivaudan

Le marché public comprend un cahier des charges. Il faut alors que les structures intéressées répondent à plusieurs éléments :

- **Contexte et commande** : interpréter la problématique posée (repérer le problème, faire preuve d'intuition, finesse, mots clés), reformuler le problème pour faire émerger le sens, conclure sur une synthèse forte et être séduisant.

- **Orientation méthodologique** : répondre à la reformulation posée précédemment (que faire, comment ? décomposer les étapes).

- **Déroulement de la mission** : cadrage (réunion, comité de pilotage, groupe projet), pré diagnostic ou diagnostic (entretiens, données), bilan d'étape, accompagnement, synthèse et restitution.

- **Moyens engagés** : nombre de jours, délais, bordereau des prix

- **Références pertinentes, identifiables** : elles sont présentes dans les critères de candidature et non dans les critères de sélection (faire la différence entre les références et compétences).

Partie 3 : Mes premiers résultats

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, ma période de stage s'articule entre différentes missions. En effet, étant en lien avec trois services (Maggy Le Brun en ressource, Valérie Trinh chargée d'insertion, Patrick Balesme pour l'aménagement) je joue alors un rôle transversal. J'ai donc plusieurs missions.

I. Recueil de données

Afin de répondre à ces missions, j'ai dû dans un premier temps recueillir des données par des lectures ou par l'observation d'instances :

Pour ce faire, mes deux premières semaines ont été consacrées à la lecture d'un certain nombre de documents relatifs à la politique du département et aux objectifs de la territorialisation (comptes rendus de commissions permanentes, site internet du CG38, ...). Ceci m'a permis de comprendre le contexte (fonctionnement du Conseil général, de la DCP, politiques, territoires, ...). N'ayant pas eu de théorie concernant la politique de l'Economie Sociale et Solidaire dans le cadre de mon cursus scolaire, j'ai dû parfaire ma culture, ainsi que celle du fonctionnement des structures d'insertion professionnelle. J'ai donc énormément lu et appris grâce à des livres de recherche sur l'ESS en lien notamment avec la territorialité, ou par le biais de lectures internet.

Pour mieux comprendre le contexte et découvrir le service du développement social, la chargée de mission développement social m'a fait découvrir les instances et les différentes rencontres entre les acteurs. J'ai pu mieux cerner l'articulation entre le CG, la Communauté de Commune du Pays du Grésivaudan, mais aussi pôle emploi, les Ateliers-Chantiers d'Insertion (ACI). Pour cela, j'ai assisté à :

- Des rencontres : avec des chargés de mission économie sociale et solidaire du CG et de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan, ainsi que les directeurs des chantiers d'insertions du territoire.

- Les instances : des groupes inter-partenariaux sur la mobilité et l'informatique sur le territoire / réunion développement social / groupe de travail « de l'autonomie à l'insertion » / comité technique RSA / réunion développement social.

- Des formations : journée sur l'innovation sociale organisé par le CG, pour les agents du CG (27 mai 2014), demi-journée « accueil bienveillant » organisée par le service autonomie de la direction territoriale.

Ce travail de recueil d'information, qu'il soit par le biais de lectures de documents existant ou encore par ma participation à un bon nombre de réunions, était très important pour mieux comprendre le jeu d'acteurs et la complémentarité des actions menées par les différentes institutions.

Cela m'a permis de réfléchir à des propositions, afin de rendre le Conseil général exemplaire en faisant évoluer les comportements internes. Cela peut prendre les formes suivantes : l'accueil aux personnes ayant des difficultés ou l'accueil aux associations du territoire dans les locaux. Les pistes sont encore à creuser.

Cette phase d'observation a pris une bonne partie de mon premier mois de stage. Cela peut paraître un peu long, mais cela a été nécessaire pour que j'aie une vision d'ensemble de tous les services. Etant donné que je suis à l'interface de trois services, j'ai dû pour prendre mes marques, et comprendre au mieux le fonctionnement général des services.

II. Phase de diagnostic pour établir un marché public

Le montage d'un marché public avec clauses sociales est ma principale mission. J'ai travaillé avec le service aménagement pour répondre aux besoins actuels.

Un dispositif d'intégration de clauses sociales dans les marchés publics du Conseil général de l'Isère a été établi. Il détermine les acteurs chargés de l'élaboration d'une clause, leurs interactions et les outils qu'ils peuvent mobiliser tout au long de la procédure. La clé de la réussite repose sur le lien établi entre les services opérationnels et les services insertion.

En ce qui concerne ma mission, plus concrètement, la méthodologie pour ouvrir un marché public est de faire en premier état des lieux avec le service concerné, afin de faire un repérage du besoin (avec la réalisation de fiches). En parallèle, il faut établir un état des lieux de ce qui existe déjà au sein d'autres services pour améliorer ou prendre exemple. Mais aussi regarder les marchés en cours. Une fois la fiche technique créée, on peut évaluer les financements à venir et mieux définir les priorités.

Ouvrir un marché d'insertion : procédure

Détection du besoin

Analyse technique et économique du secteur et validation d'une solution

Rédaction des pièces du marché

Mon marché figure-t-il dans un des secteurs prioritaires ? Si oui, systématiser une réflexion sur la pertinence de l'utilisation d'une clause d'insertion (Object, montant, durée du marché). Se rapprocher du référent insertion du territoire sur lequel sera exécuté le marché.

Procédure de passation

-Passage en Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour avis préalable pour présentation des principales caractéristiques du marché (présence ou non de critère ou de clause d'insertion).

-Publicité.

-Réception et analyse de l'offre.

-Attribution du marché

Exécution du marché

-Information sur les dispositifs d'insertion et les dispositifs d'accompagnement.

-Aider le titulaire à préciser ses besoins et les moyens par lesquels il compte réaliser ses engagements.

-Suivre l'application de la clause.

-Proposer des personnes susceptibles de bénéficier des mesures d'insertion ?

Contrôles de l'exécution du marché

-Le nombre d'heures défini par la clause est-il effectué ?

-Application des pénalités éventuelles.

Evaluation

-Faire remonter concernant les effets de la clause.

-Ex : type de contrat, heure de travail, heure de formation, situation après la fin de la clause

J'ai donc entrepris un travail avec les contrôleurs routiers du service Aménagement, via des entretiens individuels et des réunions de services. Ce recueil de données était nécessaire pour l'établissement de fiches répertoriant les besoins pour effectuer les tâches suivantes :

- Arrachage de plantes invasives telles que l'ambrosie et la renouée
- Le nettoyage des bassins de traitement des eaux
- L'entretien des bâtiments routiers, Maison du conseil générale, collège
- Le curage des fossés et des cunettes (le long des routes)
- Le ramassage des déchets
- Le fauchage sous glissières et le débroussaillage manuel
- L'entretien des ouvrages d'art

Exemple d'une fiche :

Fauchage sous glissière par itinéraire- Débroussaillage manuel
(Dégagement visibilité dans les virages + nettoyage autour des panneaux)

Description :

Quantité de travail : gros potentiel

La fréquence par année : cela dépend des secteurs, les secteurs de Chamrousse et de Domène ont un fort besoin / Environ 5 fois dans l'année

Période dans l'année : au printemps et en automne

Le temps de travail estimé en nombre jour-homme : deux semaines par secteur, en tout 12 semaines à 5 agents

Les outils nécessaires : rotofil, souffleur, petit camion pour transporter les feuilles

Dimensionnement de l'équipe : 4 et 1 accompagnant

Horaires décalés (hors 8h-17h) : avoir selon les emplacements, près des maisons pour le bruit

Le besoin (retard) : fort, **moyen**, faible (cela permet de libérer du temps pour d'autres tâches, qui seront faisable par les agents)

Les aptitudes physiques : oui, (assez physiques)

La sécurité : vis-à-vis des usagers des routes et des travailleurs

Intérêt/ sécurité usagers et niveau de service : **Fort** – moyen - faible

vis-à-vis des matériels utilisés : moyen

Formation requise : geste posture, travail sur route, signalisation temporaire, application du guide

Sur la route : fort danger, dépend s'il y a des glissières

Activité hors chaussée / **sur chaussée**

Prise en charge des équipes d'insertion :

Sensibilité de la tâche/ ressenti des agents CGI (dépossession) : fort – moyen- **faible**

(il ne faut pas que les agents est le sentiment que les agents d'insertion leurs prennent leur travail)

L'autonomie : **forte**, faible, aucune

Encadrement CGI requis : oui –**non**

Sécurisation chantier par CGI requise : oui – **non**, (se munir d'un véhicule flache)

Plus l'autonomie est forte, mieux ce sera pour les responsables des routes du conseil général (pas de surcharge de travail)

L'état des lieux du marché public sur le territoire

Les marchés ouverts en faveur de l'insertion sont les suivants :

- Un marché pour l'arrachage des plantes invasives sur les routes départementales (ouvert en 2010).
- Un marché de prestations ponctuelles dans les collèges (ouvert en 2013).
- Un marché pour l'entretien des Espaces Naturels Sensibles, ENS (ouvert en 2012).
- Un marché pour l'entretien des locaux appartenant au Conseil Général sur le territoire Grésivaudan (en cours de réalisation).

Ce travail est utile tout d'abord parce qu'il faut profiter de l'expérience des prédécesseurs, pour reproduire, ou ne pas reproduire ce qui a déjà été fait. Il faut donc se poser les questions suivantes :

- Qui fait quoi ? Qui sont les principaux acteurs ?
- Comment ? Quels sont les méthodes les procédures, les réglementations, les outils employés ?
- Avec quoi ? Quelles sont les ressources humaines, financières et matérielles à réunir ?

On peut prendre pour exemple, les travaux effectués par les chantiers d'insertion pour l'entretien des Espace Naturel Sensible, en dressant une synthèse des expériences passées.

Le premier marché a été notifié en juin 2012 pour 32 000 euros maximum, sur une durée de un an.

L'objet est la « prestation d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'activités d'utilité sociale axées sur des travaux courant d'entretien des sites départementaux Espaces Naturel Sensible (ENS). Territoire de la commission locale d'insertion du Grésivaudan ».

Ce marché est partagé entre chantier d'insertion René Cassin et ARECE (selon la zone géographique).

Une fois le marché ouvert, à chaque prestation est créée un bon de commande. Neuf bons de commande ont été passés entre Aout 2012 et octobre 2013. Les tâches attribuées aux Chantiers d'insertion, sont destinées aux deux ENS du territoire, le Marais de Montfort et le site du col du Coq. Les bons de commande peuvent être passés pour un jour de travail, d'un montant de 590 € avec une équipe de plus de 3 personnes (dont un encadrant technique membre du chantier d'insertion), mais aussi pour l'achat de matériels.

Ce marché a été renouvelé pour un an de plus en 2013.

La procédure est simple. Le technicien en charge de ces ENS passe un bon de commande, la prestation vient ensuite, et enfin la facture est envoyée au CG pour que l'association d'insertion soit payée.

Le laps de temps entre la création et la réalisation du bon de commande peut varier, mais ils essaient de s'organiser un mois avant le début des travaux. Cela peut varier selon la charge de travail du chantier d'insertion.

Le Conseil Général paye l'association pour sa prestation. Ce sont les crédits des ENS qui sont utilisés.

Au niveau de la qualité de service, il n'y a rien à notifié en terme de technique. Le travail est bien fait en général. De plus, grâce à un bon encadrant d'équipe, l'autonomie reste forte. Le suivi est assuré au début de chaque mission par un technicien du Conseil général.

Etant donné que la prestation est faite par des personnes en difficulté, le Conseil Général est plus indulgent.

Exemple de prévisions pour 2014, pour l'ENS du col du Coq

| Chantier ARECE col du Coq (2014) | | | |
|---|--|----------------------------|---|
| Nature de l'opération | Date de début des interventions | Nbe de jours prévus | Complément |
| Pose de renvoi d'eau au chalet du berger | lundi 5 mai - 9h00 | 2 | achat matériaux (gravier, rondins, fer à béton) |
| Enlèvement carcasse de caravane | mardi 6 mai - 9h00 | 2 | mise en déchetterie |
| Débroussaillage (création d'un layon) et arrachage des pouces d'épicéas | mercredi 7 mai -9h00 | 3 | |
| Enlèvement défens hiver | lundi 26 mai - 9h00 | 2 | |
| Mise en place défens été | mercredi 27 mai 9h00 | 1 | |
| Enlèvement défens été | début septembre | 1 | |
| Mise en place défens hiver | octobre | 3 | |
| | | 14 journées | |

Sources, Guillaume Courtois, technicien en charge des ENS

La prochaine phase sera alors de prendre contact avec la direction centrale, afin d'identifier les crédits disponibles, pour le financement des chantiers d'insertion. En effet, le but de cet état des lieux est de construire le budget et de préparer l'argumentaire qui permettra de convaincre les futurs interlocuteurs pour l'obtention de crédits.

En second temps, j'aurais la mission de repérer des parcelles de terrains appartenant au Conseil Général sur le territoire, ayant besoin d'être entretenu. Je pourrais les identifier via MapInfo.

Je devrais aussi intervenir lors d'une réunion, pour présenter mon travail.

III. Phase de réalisation de projet

Une partie de mon stage est consacrée au suivi d'un projet que porte l'association ARECE. Elle fait la proposition d'un lieu de médiatisation, dans un chalet sur la station des 7 laux. Ce lieu aura pour fonction d'accueillir les parents et leurs enfants, ainsi que des travailleurs sociaux en charge de ces enfants confiés dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)⁶.

Afin d'avoir un financement de la part du Conseil Général, elle a répondu à un appel d'offre ESS.

Pour faire valider ce projet, nous avons donc entrepris les démarches suivantes :

- Discussions avec les personnes de l'association (création d'une fiche projet)
- Prise de rendez-vous avec les différents acteurs du territoire (communauté de commune, directeur du territoire), le but étant de leur soumettre l'idée et d'appuyer le projet.
- Etablissement du planning pour la réalisation du projet.

Lorsque nous avons soumis l'idée à la direction et aux travailleurs sociaux en charge de l'aide sociale à l'enfance, nous n'avons pas eu d'avis très favorable. En effet, le projet n'est pas pertinent comme outils facilitateur de rencontre. Il est trop contraignant pour les équipes ASE du fait de la distance et du temps que cela pourrait prendre dans leur agenda.

Dans un sens, il est vrai que ce projet répond au besoin. Les assistantes sociales du territoire sont en recherche de lieux neutres pour favoriser la rencontre et l'échange entre les parents et les enfants. Mais il ne rentre cependant pas tout à fait dans le cadre. En effet, les agents sociaux sont aux plus près de ce qui se passe sur le terrain. C'est donc eux qui repèrent le mieux les besoins du territoire. C'est pourquoi ils auraient dû être impliqué aux débuts des discussions.

On remarque dans ce cas précis que l'obtention de subventions peut facilement être freinée.

Dans le cadre de ses compétences publiques, le Conseil Général doit être à même de faire émerger et porter des projets par le biais de subvention. Pour ce faire, le projet doit naître du besoin identifié sur le territoire (pour ce projet, le manque de lieux de médiatisation pour le personnel ASE).

On peut voir que les étapes de la réalisation de projet peuvent se heurter à différents niveaux. Malgré un projet pertinent et de la bonne volonté venant des responsables, il faut que tous les éléments soient réunis pour que le projet obtienne des subventions et ainsi puisse émerger.

En effet, des problèmes ou des changements internes venant du financeur, que ce soit au niveau des contraintes budgétaires ou d'un changement de poste au sein du service (qui pouvait porter le projet), sont des éléments qui pèsent en défaveur de la décision finale de financement.

⁶ voir annexe

A cela s'ajoute la lourdeur des procédures administratives, ainsi que les volontés politiques des élus du territoire. C'est face à ces contraintes que se buttent des projets territoriaux à l'échelle locale.

Lors de ces deux mois, j'ai pu avoir une vision d'ensemble des services, ainsi que des actions menées en faveur de l'ESS et de l'insertion, que ce soit au niveau du Central, du territoire, ou de la Communauté de Commune du Pays du Grésivaudan.

Ainsi j'ai pu avoir une meilleure compréhension de l'organisation de l'administration, mais aussi des financements et de l'établissement d'un marché public, qui à mon sens sont des atouts considérables pour la suite de mon parcours professionnel. En parallèle, j'effectue des petites missions, comme l'organisation d'une journée de convivialité interservices, ou la participation active à des réunions en lien avec les clauses sociales dans les marchés publics, ou encore l'écriture de diverses notes adressées à la direction centrale.

Je suis au terme de mon deuxième mois de travail au sein de la maison du département du Grésivaudan, il me faut encore avancer sur les missions en cours, ainsi qu'être force de propositions en ce qui concerne les actions internes en faveur de l'accueil des acteurs ESS du territoire.

Partie 4 : Bilan

Au cours de mon parcours scolaire, notamment de cette dernière année de Master 2 IDT, le travail que j'ai fourni, m'a permis de mobiliser bon nombre de compétences et de savoirs. Il est important de faire le bilan. Ce bilan pourra me servir à organiser et clarifier les compétences ainsi que les savoirs dont je dispose en vue d'un entretien d'embauche. Dans cette partie sera donc exposé mes savoirs et mon savoir-faire, ainsi que mes savoirs être que j'ai pu développer au fil des expériences rencontrées. Enfin, je dresserai le bilan de ma scolarité universitaire et mes futurs possibles.

I. Savoir et savoir-faire

Reformuler une mission : dans le cadre des ateliers du master IDT et au début de mon stage, j'ai été amenée à reformuler les missions dont j'étais en charge. Ce travail permet de cerner dans sa totalité ce qui est demandé. Ce n'est pas une simple retranscription. Cela demande une précision du cadre, mais aussi une redéfinition des enjeux. C'est la première étape de réalisation de la mission. Elle est importante pour bien la cadrer et la débiter.

Approfondir un sujet et l'analyser : je n'ai pas eu la chance de faire un mémoire, comme il est demandé en 1^{ère} année de master IDT. J'ai pu néanmoins approfondir des sujets portés sur l'aménagement lors de mon année en master innovation et territoire. C'est essentiel pour prendre du recul par rapport à la formation. J'ai pu constater pendant mes stages que les missions des agents restaient toujours très proches de leurs domaines de compétences. Par manque de temps, ils ne peuvent pas approfondir certains sujets. On m'a d'ailleurs souvent demandé de faire du benchmarking (lire des quantités de documents produit par les autres territoires, afin de prendre des bonnes idées, prendre exemple).

Comprendre les jeux d'acteur : les unités d'enseignement de mes cinq années, et particulièrement celles de cette dernière année permettent de mieux cerner les acteurs d'un projet d'aménagement territoriale (qu'ils soient les citoyens, les différents institutions publiques ou privées, ou encore les politiques concernées dans ce système complexe). La compréhension de ce système passe par la celle des synergies, des objectifs et des fonctionnements de la structure, des projets ou de l'action que mobilisent les acteurs.

Dans ce système, il faut aussi intégrer les partenaires, qu'il soient financiers ou institutionnels. Pour ma mission de stage il est important de faire ce travail.

Comprendre le fonctionnement des dispositifs de financement et la programmation : j'ai pu appliquer lors de ces deux mois de stage, les cours de finance que nous avons eus en Janvier. Pour moi, ce cours était particulièrement intéressant, pour sa fonction opérationnelle et concrète. Dans une structure tel que le CG, des subventions sont accordées, des aides sont redistribuées. C'est une grande organisation où des flux financiers transitent. Comprendre ces flux est un atout majeur pour la suite de notre parcours professionnel. L'UE m'a permis d'apporter le cadre théorique nécessaire pour comprendre les missions données.

Organisation d'événements / coordination / prise de contact : au fur et à mesure de mon cursus scolaire j'ai pu améliorer mon sens de l'organisation (les formalités pour partir en Erasmus, par exemple). Organiser le colloque sur l'hybridation dans le cadre du Master 1 innovation et territoire, m'a permis de faire de l'accueil. J'ai eu l'occasion de mettre à profit cette expérience au cours de mon stage.

Animation d'entretien : ma principale mission au cours de l'Atelier MORECO, était d'animer les entretiens des acteurs tels que des notaires, des banquiers, etc.... j'ai pu apprendre à guider des entretiens semis directif individuels. N'ayant pas fait le M1 IDT, j'avais un peu de mal au début pour me sentir à l'aise et guider de manière naturelle ces entrevues. J'ai donc surmonté ma peur petit à petit. Pour le stage cela ne m'a donc pas paru très compliqué de mener à bien mes entretiens.

Faire un questionnaire : de même pour l'élaboration d'un questionnaire. Il faut aller à l'essentielle, être claire, aussi bien dans la réalisation la conduite ou l'analyse. Mes compétences acquises dans ce domaine, m'ont été d'une grande utilité pour interroger les acteurs. Ceux-ci m'ont permis d'avoir certaines réponses relatives mes missions.

Prise de note / écoute / capacité de synthèse et qualité de rédaction : la rédaction de note dans l'administration est une compétence centrale, dans les comptes rendu de réunion par exemple. L'exercice peut paraître simple, mais il faut savoir prendre des notes efficacement, écoute attentivement et être capable d'en faire une synthèse. Ce sont des aptitudes qui demandent un travail rigoureux. Il faut savoir être clair et concis. Ils sont destinés au technicien, il faut donc employer un langage approprié. J'ai souvent eu l'occasion de prendre des notes au cours de mon stage.

Gestion des différentes missions : Dès la première année d'université, on apprend très vite que la gestion personnelle de son temps de travail est primordiale pour la réussite des études.

Cette compétence est nécessaire en tant que chargé de mission. Il faut savoir évaluer le temps, S'organiser en fonction des contraintes, en équipe ou individuellement afin de répondre à plusieurs projets en même temps. Tout au long de ma scolarité cette aptitude a été mise à l'épreuve (rendus de dossiers). Cela a facilité

la gestion de ma mission pendant le stage. L'atelier, notamment, a été un bon exercice. Nous avons prévu un calendrier précis des tâches à effectuer sur une durée de quelques mois. Dans les collectivités territoriales, il est de plus en plus activé étant donné les agendas surchargés des agents et des élus.

Fonctionnement d'une structure administrative : les études d'aménagement du territoire forment à une culture administrative. Grâce aux interventions que nous avons eues pendant l'année, j'ai pu avoir une première approche des collectivités territoriales. Cela m'a aidé à comprendre la territorialisation, qui est un enjeu d'actualité vis-à-vis de la réforme territoriale. Avant de se lancer dans la fonction publique, il est important d'en connaître les enjeux actuels, comme la disparition des conseils généraux ou le renforcement des compétences des communautés de communes. Cette culture a pu être approfondie durant ce stage au sein de la direction territoriale du Grésivaudan.

II. Savoir être

Sens de l'autonomie / gain d'assurance : durant cette dernière année scolaire, j'ai pris de plus en plus confiance en moi. Il est vrai qu'après une année de césure, il m'a été difficile, au départ, de prendre mes marques. Tous les élèves de ma classe étaient issus du M1, et avaient donc appris des méthodologies précises. Le 1^{er} stage que j'ai effectué au Pays Voironnais m'a permis de prendre certaines marques et avec le recul, de l'assurance. De plus, le fait d'être coordinatrice de l'atelier cette année m'a permis de prendre des initiatives. J'ai pu m'impliquer davantage dans la prise de décision. Aujourd'hui dans ce second stage, je mets tous les moyens à ma disposition pour trouver seule les informations dont j'ai besoin. J'apprends beaucoup aussi de cette autonomie. Au fur et à mesure qu'on me donnera des responsabilités, cette aptitude grandira, et j'espère être en capacité de mener un projet depuis sa phase de réflexion jusqu'à sa mise en œuvre.

Sens du relationnel / Adaptation : intégrer un groupe qu'il soit universitaire ou professionnel n'est jamais évident au commencement. Il faut savoir s'adapter aux autres. Ceci permet de meilleures conditions de travail de groupe par exemple. C'est une qualité importante. Nous sommes amenés à passer le plus clair de notre temps avec nos collègues. De plus, le travail de chargé de mission est caractérisé par des échanges et des relations importantes entre partenaires. Dans la fonction publique d'autant plus. C'est une qualité qu'il faut entretenir au quotidien.

Polyvalence : la formation IDT nous permet d'aborder les différents domaines de l'aménagement du territoire et du développement durable, à travers des méthodologies essentielles à la gestion de projet. Il est

vrai qu'une fois sortie de ce Master, nous ne sommes ni des spécialistes du développement économique, ni du développement social et solidaire, ni de la planification et politiques publiques, ni du tourisme. Peut-être pouvons-nous y voir un inconvénient ? Mais la formation permet une grande adaptabilité à ces spécialités. Ce qui est sûr, c'est que de plus en plus, dans les offres d'emplois il est demandé d'être polyvalent pour intégrer des structures professionnelles diverses et variées (collectivités territoriales, bureaux d'études, agences d'urbanisme et de développement, syndicats mixtes, chambres consulaires, organismes socioprofessionnels, associations, coopératives...). Cette polyvalence ne pourrait pas être, selon moi, dissocié de la curiosité.

Meilleure prestation orale : les cinq années d'étude universitaires m'ont apportées via les présentations des travaux effectués pour les évaluations, une amélioration continue de mes prestations orales. Je suis d'une nature stressée. J'ai pu donc gérer ce malaise lors du rendu final de l'atelier. Ou encore lorsque j'ai dû m'adresser à toute une commission durant mon stage (une trentaine de personnes mêlant élus, techniciens, cadres). Encore une fois, dans les métiers que nous allons exercer, la communication est un élément clé pour manager une équipe.

III. Modeste Bilan d'une étudiante « IGAïste »

Lorsque j'ai commencé à chercher un stage cette année, je me suis dirigée vers le développement local, que ce soit pour le tourisme, ou encore dans les circuits courts. L'intérêt pour moi est de valoriser le travail des acteurs locaux du territoire. Etant dans un monde de plus en plus mondialisé, où les écarts de richesse se creusent un peu plus chaque jour, il est important pour moi de mettre à profit mon énergie professionnelle dans ce domaine.

En voyant et découvrant ce qu'est l'Economie Sociale et Solidaire, j'ai pu mieux structurer mes envies et mes motivations pour le développement local. Aujourd'hui je sais que je travaillerai en sa faveur. Cela n'a pas toujours été le cas.

Si je fais le bilan de tout mon parcours, je m'aperçois que je n'en ai jamais été maître.

En première année d'université, je suis allée en Licence 1 de géoscience. Je sortais d'un bac S, avec un note de 17 en bac en Science vie et terre, j'ai donc privilégié la géologie.

A ce stade, je me suis rendue compte que les sciences dites « dures » ne suffisaient pas à ma curiosité. J'avais envie de comprendre la société dans laquelle nous vivons. Non plus seulement la mécanique et physique de la planète, mais de ceux qui la peuplent et la font interagir. Ainsi, je me suis alors dirigée vers la géographie.

Tout au long de ma licence, j'ai beaucoup apprécié les cours que nous avons. Toujours assez général, je ne prenais pas énormément de risque en avançant dans ce parcours.

Je me suis alors retrouvée en Master 1 d'innovation et Territoire. Etant donné que j'aimais apprendre chaque jour et approfondir mes connaissances, je me suis dirigée vers un Master recherche. De plus le programme était alléchant (nouvelles pratiques, mobilités alternatives, sensibilité dans les espaces publics). Mais c'était aussi une manière de nourrir le voyage qui m'attendait 1 an plus tard. J'avais envie d'avoir un regard différent sur les villes que je pourrais visiter en Amérique du sud. J'avais envie de capter les interactions, d'appliquer mon regard de géographe à ces nouveaux territoires. Les cours de tourisme avec Philippe Bourdeau, m'ont fait réfléchir sur le sens des voyages, leurs utilités, nos besoins de terriens.

J'ai donc passé 6 mois *d'ailleurs*.

Je m'étais quand même inscrit en master 2 pour pouvoir, à mon retour de périple, trouver un stage. Ainsi je me donnais la possibilité de reconnecter avec le monde de l'aménagement, des institutions et des lourdeurs administratives de notre douce France.

J'ai donc été prise pour un stage au sein de la communauté de commune du pays Voironnais, au service transport.

Durant ce stage, mes tâches ont été diverses : passant du benchmarking, au montage de projet vélo-station, à des enquêtes sur le covoiturage, mais aussi à une réflexion sur les fiches actions du nouveau schéma de secteur.

Le domaine du transport ne m'a pas « transporté », dans la mesure où beaucoup de projets n'aboutissaient pas. Mais ce stage m'a tout de même permis de voir qu'être en charge de projets pouvait être passionnant.

J'ai pu découvrir le fonctionnement d'une communauté de communes, avec ses avantages et ses inconvénients (la proximité des élus sur les projets, comme la non-concurrence entre les territoires).

Cela m'a aussi permis de débiter mon master IDT plus sereinement. Ce master était à mes yeux une manière d'acquérir des connaissances transversales, mais aussi de développer les outils nécessaires à l'établissement de projets de développement.

Pour la suite, il serait important de valider rapidement mes acquis universitaires et mon diplôme. Pour cela, je concentrerais mes recherches sur des postes de chargée de mission dans le développement local, ou encore d'animateur territorial.

Parallèlement à ces recherches et compte tenu des témoignages assez pessimistes des élèves de la promotion antérieure, j'envisage la possibilité d'intégrer une plus petite structure et ainsi découvrir le fonctionnement d'une association via un service civique. En effet, ce serait pour moi l'occasion de rester dans le domaine du développement de projets locaux en lien avec le social.

Bibliographie

Textes scientifiques :

- GIRAUT(F), 2005, « axiome 1 : trois dimensions constitutives de l'aménagement du territoire », *Fabriquer des territoires : utopies, modèles et projets*, H.D.R, pp.42-51.
- VANIER (M.), 2009, *Territoire, territorialité, territorialisation*, presses universitaires de Rennes, 225 Pages
- DEMOUSTIER(D), 2007, *l'économie sociale et solidaire et le développement local*, Chopart (JN)(dir.), *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, ed. la découverte, pp.115-132
- FLAHAULT (E), NOGUES (H), SCHIEB-BIENFAIT (N) (dir.), 2011, *L'économie sociale et solidaire : Nouvelles pratiques et dynamiques territoriales*, Presses Universitaires de Rennes, collection "Économie et Société", p260

Revues :

- Alternative économique, 2010, *L'insertion par l'activité économique*, poche n°42 mai 2010
- Guide en direction des donneurs d'ordre, alliance villes emploi, 2006
- La Croix - Le baromètre de la finance solidaire – Finansol- édition 2013-2014
- 2013, *Insertion, quand culture et sociale font cause commune*, La gazette des communes, n°47 (16/12/2013)
- Analyse comparative politiques ESS conseil généraux- cress rhone-alpes 2013 – document réalisé grâce aux ressources RTES réseaux territoire pour l'économie solidaire.
- Le « Cahier pratique » publié avec « le Courrier des maires » du mois d'octobre – l'ESS, moteur du développement local, octobre 2013

Rapport:

- AROBASE, 2008, *Dynamiques territoriales et stratégies des structures porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion : enquête auprès de trois territoires : le Grésivaudan, le Nord Ardèche, la Drôme des Collines*, novembre 2008, p94. Consultable en ligne : www.arobase-formations.fr
- Etude pour le Conseil Général de l'Isère, 2012, *Quel rôle pour l'Economie sociale et solidaire sur le Département de l'Isère*, septembre 2012, p43

Sources internet :

- site internet du Conseil général de l'Isère : www.isere.fr
- site du service public de la diffusion du droit : <http://www.legifrance.gouv.fr>
- site de la communauté de commune du Grésivaudan : <http://www.le-gresivaudan.fr>
- site de la chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Rhône-Alpes : <http://www.cress-rhone-alpes.org> ,
- site du courrier des maires : <http://www.courrierdesmaires.fr/>
- site d'Actif France : <http://www.actif-france.asso.fr/>
- site parcours emploi : <http://www.parcoursemploi-bassingrenoblois.org/>

Autres sources :

- Actes du Séminaire sur « La territorialisation de l'action publique », du colloque du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, 2006, <http://fr.calameo.com/read/001217311ec1867c4d7bb> , p127
- séminaire sur « politique publiques en faveur de l'ESS : quelle place pour les Départements dans un contexte de réformes du fonctionnement et de l'organisation des territoires ? », Hôtel du Département de l'Isère, 15 mai 2014
- Intervention : Marc François Ducroux, Directeur de la direction territoriales du Grésivaudan, Formation Master IGA - Conseil général de l'Isère TGR08 – janvier 2014

Annexes

1. La liste des 47 communes du territoire du Grésivaudan

Les communes

| | | |
|---------------------|----------------------|--------------------------|
| Allevard-les-Bains | La Terrasse | Saint Jean-le-Vieux |
| Barraux | Laval | Saint Martin d'Uriage |
| Bernin | Le Champ-près-Frogès | Saint Maximin |
| Biviers | Le Cheylas | Saint Mury Monteymond |
| Chamrousse | Le Moutaret | Saint Nazaire les Eymes |
| Chapareillan | Le Touvet | Saint Pancrasse |
| Crolles | Le Versoud | Saint Pierre d'Allevard |
| Frogès | Les Adrets | Saint Vincent de Mercuze |
| Goncelin | Lumbin | Sainte-Agnès |
| Hurtières | Montbonnot St Martin | Sainte Marie d'Alloix |
| La Buissonnière | Morêt-de-Mailles | Sainte Marie du Mont |
| La Chapelle du Bard | Pinsot | Tencin |
| La Combe de Lancey | Pontcharra | Theys |
| La Ferrière | Revel | Villard-Bonnot |
| La Flachère | St Bernard du Touvet | |
| La Pierre | St Hilaire du Touvet | |
| | Saint Ismier | |

2. Délibération du Conseil général sur les clauses sociales, par le président André Vallini

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 décembre 2013

DOSSIER N° 2013 BP B 32 03

Politique : - Administration générale
Programme(s) : - Administration générale
- Gestion des marchés
-
Objet : Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement et de suivi pour une démarche d'achat responsable – volet social

Service instructeur : DGAR - Direction des finances et du juridique

- Sans incidence financière
 Dépenses et (ou) recettes budgétées
 Dépenses et (ou) recettes inscrites à la présente session
Dépenses investissement
fonctionnement
Recettes investissement
fonctionnement
- Dépenses à budgéter ultérieurement
Année
Montant
- Fiche financière jointe
 Annexe jointe

Rapporteur : Monsieur Denis PINOT

Dépôt en Préfecture le : 23 déc 2013
Publication le : 23 déc 2013
Notification le : 23 déc 2013

} Exécutoire le : 23 déc 2013

Acte réglementaire :
ou à publier

1 – RAPPORT DU PRÉSIDENT

Un engagement départemental

En 2005, lors de l'adoption de sa politique d'achat, puis en 2006 avec l'adoption de son Agenda 21, le Conseil général a souhaité inscrire l'acte d'achat dans une démarche de développement durable et d'achat responsable.

Après un temps d'expérimentations, le volet environnemental de cette stratégie a été adopté le 10 décembre 2010. Agir sur la commande publique comme levier du développement durable représente une des actions phares du premier objectif de l'Agenda 21 : rendre le Conseil général exemplaire en faisant évoluer les comportements internes. Depuis 2011, le nombre de marchés comportant une clause environnementale est en forte progression, en 2012 il représente 15 % des marchés et 13 % des volumes commandés.

Des outils réglementaires

Le code des marchés publics a progressivement introduit la possibilité d'utiliser le levier que représente le volume de la commande publique et son incidence sur les politiques sociales favorisant le retour à l'emploi de publics en insertion professionnelle.

A ce jour, ces dispositions sont prévues par les articles 14, 30 et 53 du code des marchés publics.

Articulation avec la politique départementale d'insertion

Une des priorités de la politique d'insertion du Département est de permettre aux allocataires de reprendre une place dans la société, par le travail. Afin de favoriser le retour vers un emploi durable, les clauses d'insertion sociale des marchés départementaux doivent positionner en priorité des personnes identifiées comme ayant déjà effectué un parcours d'insertion.

Définir un périmètre pertinent

Si l'ensemble des marchés sont susceptibles de contenir une clause sociale, tous ne sont pas pertinents. Au vu de l'offre d'insertion existante sur le territoire concerné par l'exécution du marché ainsi que du besoin en terme de main d'œuvre, il est possible de considérer comme pertinents les marchés de travaux et certains marchés de services (liste indicative des catégories en annexe 1).

Réflexion systématique

A l'instar de la délibération de décembre 2010 qui priorise l'introduction d'éléments répondant à des enjeux environnementaux pour certains secteurs prioritaires, le volet social du dispositif d'achat responsable détermine les conditions favorables à la mise en place d'une réflexion systématique.

Un dispositif d'intégration de clauses sociales dans les marchés publics du Conseil général de l'Isère a été établi. Il détermine les acteurs chargés de l'élaboration d'une clause, leurs interactions et les outils qu'ils peuvent mobiliser tout au long de la procédure (annexe 2). La clé de la réussite repose sur le lien établi entre les services opérationnels et les services insertion.

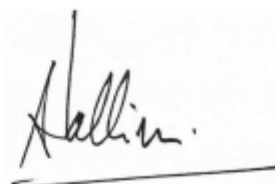
Je vous propose donc d'adopter les modalités de ce dispositif dans les marchés publics du Département de l'Isère conformément à l'annexe ci-jointe.

2 – DÉCISION

Le Conseil général de l'Isère adopte le rapport de son Président.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Vallini', is written over a horizontal line. The signature is cursive and somewhat stylized.

André Vallini

3. Lettre de José Arias, vice-président chargé de l'action sociale et de l'insertion



JOSÉ ARIAS

Conseiller général du canton
de Saint-Martin-d'Hères Sud
Vice-président chargé
de l'action sociale et de l'insertion

Mesdames et Messieurs les
Président(e)s de CORTI

Grenoble, le

17 JAN. 2014

Réf. : 13-718 DIF-ASI-DR/PC
Dossier suivi par Mr D. Rybolowicz
Tél. : 04 76 00 32 07

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

L'assemblée départementale vient de voter une délibération relative à la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics de notre collectivité. Elle est le résultat d'un travail important entre la direction des finances et du juridique, la direction de l'aménagement du territoire et la direction de l'insertion et de la famille.

Cette délibération est importante car elle rappelle avant tout l'engagement de notre Département, dans sa volonté de favoriser le retour à l'emploi de personnes en situation de précarité. Cette orientation vient dans les faits compléter de manière positive notre Programme départemental d'insertion qui soutient déjà, dans son axe 3, de manière importante l'insertion par l'activité économique.

Vous pourrez constater que le processus d'élaboration des clauses sociales met en œuvre une collaboration renforcée entre les services départementaux (services porteurs des marchés et services insertion). Le Département souhaite par ailleurs que les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) puissent être des acteurs clefs dans la mise en œuvre des clauses sociales, en étant des interlocuteurs repérés par les titulaires des marchés de notre collectivité. C'est dans cette dynamique, que nous avons invité l'association Territoire Insertion 38 qui regroupe la plupart des SIAE de l'Isère, à produire un argumentaire pour les entreprises qui répondront à nos marchés. Cette initiative doit permettre aux structures d'insertion par l'activité économique de présenter l'intérêt de faire appel à elles (sous-traitance d'une partie des marchés des titulaires, mise à disposition de personnel, accompagnement des publics en insertion, ...).

Afin de permettre une réelle appropriation de cette délibération dans toutes ses dimensions, je vous invite à la présenter dans vos CORTI, afin que tous les acteurs de l'insertion puissent participer à cette dynamique et ainsi permettre la mise en œuvre positive des clauses sociales dans nos marchés publics.

La direction de l'insertion et de la famille reste bien entendu disponible pour intervenir si vous le souhaitez dans vos CORTI.

Je vous prie de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.



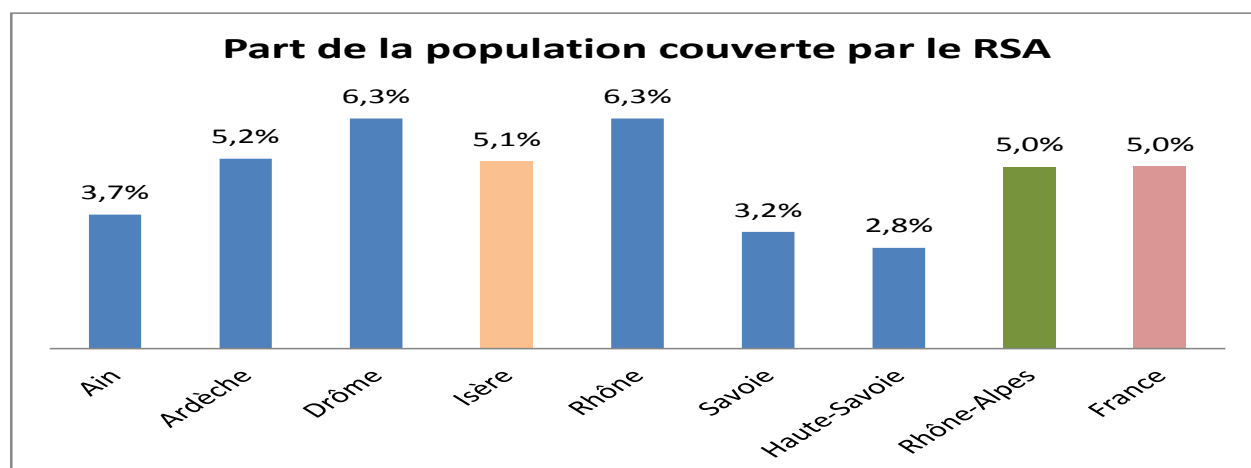
José Arias

Hôtel du Département – 7, rue Fantin-Latour – BP 1096 – 38022 Grenoble Cedex 1
tél. 04 76 00 37 41 – fax 04 76 00 39 06 – courriel : j.arias@cg38.fr – site internet : www.isere.fr

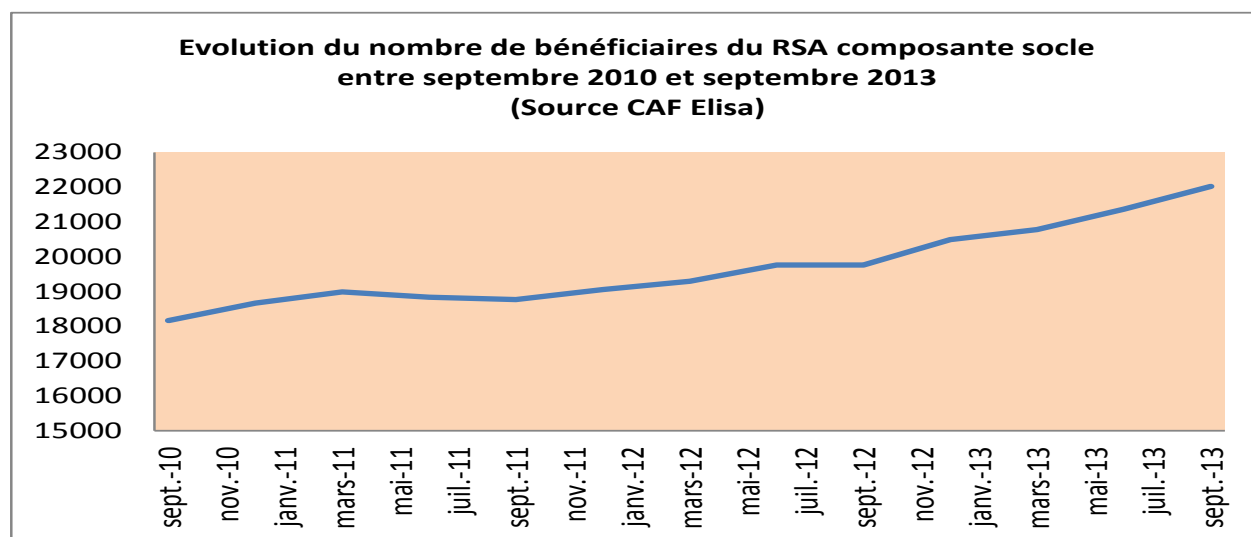
4. Les statistiques du RSA en Isère (source du Comité Départemental de l'Insertion, 2014)

Le revenu de solidarité active (RSA) est destiné à assurer aux personnes sans ressource ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition de leur foyer. Deux RSA sont à distinguer : le RSA socle et le RSA activité. Comme le nom l'indique, le RSA activité vient en complément d'un revenu. Alors que le RSA socle est bénéficié par des personnes sans activité professionnelle.

Tout d'abord, revenons sur les chiffres du RSA en Isère :



On voit que 5,1% de la population en Isère bénéficie du RSA (chiffre septembre 2012 par la CAF), une moyenne à peine supérieure à celle de la Région et de la France.



Une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA socle supérieure aux moyennes régionale et départementale

Plus de 3 200 foyers bénéficiaires du RSA supplémentaire depuis septembre 2010 (+17%)

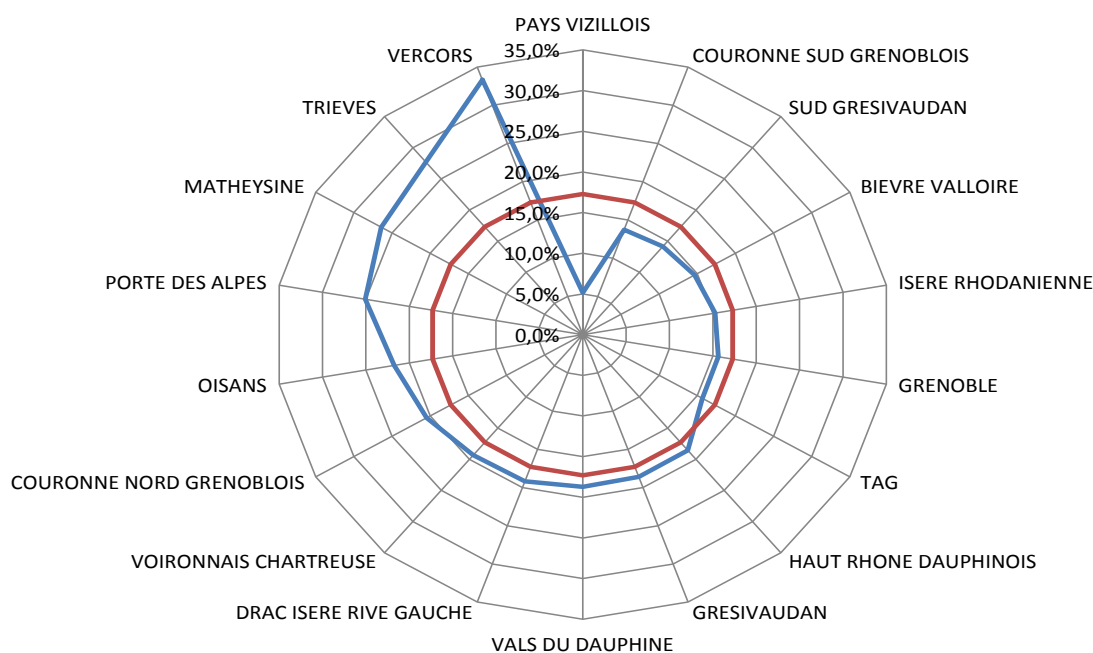
Un taux de croissance multiplié par deux en un an

Une progression plus élevée du nombre des 50 ans ou plus

Une baisse du nombre d'allocataires de moins de 30 ans entre mars 2011 et septembre 2013

Au 30 septembre 2013 en Isère : 62 305 personnes vivent dans un des 29 400 foyers bénéficiaires du RSA soit 5,1% de la population iséroise (3,7% pour le RSA socle)

Variation du RSA socle par territoire (SEPT 2011-sept 2013 –source Elisa)



-Trois territoires en dessous de la moyenne départementale Sud Grésivaudan, Bièvre Valloire et TAG (Pays Vizillois, couronne sud grenoblois et Grenoble)

-Les variations des territoires du Vercors, du Trièves et de l’Oisans sont à manier avec prudence en raison du faible nombre d’allocataires

-La progression la plus notable est localisée sur le territoire de la Porte des Alpes

En ce qui concerne le Grésivaudan, on voit qu’il suit la moyenne Iséroise. Le totales des individus en 2014 qui bénéficie du RSA sur le territoire est de 2 037 (1 051 rSa socle, 274 rSa socle+ activité et 712 rSa activité).

62 305 personnes vivent dans un des 29 400 foyers bénéficiaires du RSA soit 5,1% de la population iséroise (3,7% pour le RSA socle)

Ces personnes sont orientées vers des structures spécialisées en insertion sociale et professionnelle (entreprises d’insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d’insertion, ateliers et chantiers d’insertion).

5. Crédits des actions pour l'insertion en 2014

| COORDINATION TERRITORIALE POUR L'INSERTION | |
|---|---------------------|
| GRESIVAUDAN | |
| CREDITS DES ACTIONS 2014 PAR AXE | |
| 1 - L'INFORMATION ET L'ACCUEIL DES ALLOCATAIRES | 300,00 € |
| 2 - LES CAPACITES PERSONNELLES DES ALLOCATAIRES | 45 923,00 € |
| 3 - UN EMPLOI DE DROIT COMMUN | 174 221,00 € |
| 4 - LE PILOTAGE DU DISPOSITIF | 0,00 € |
| 5 - LA COMPLEMENTARITE DES ACTEURS | 5 400,00 € |
| TOTAL DES ACTIONS DECIDEES | 225 844,00 € |
| | |
| TOTAL DES CREDITS | 258 920,00 € |
| DISPONIBLE POUR ACTIONS NOUVELLES | 10 000,00 € |

6. Code des marchés publics, article 14 et 30

Article 30

Modifié par [Décret n°2007-1850 du 26 décembre 2007 - art. 1](#)

I.-Les marchés et les accords-cadres ayant pour objet des prestations de services qui ne sont pas mentionnées à l'article 29 peuvent être passés, quel que soit leur montant, selon une procédure adaptée, dans les conditions prévues par l'article [28](#).

II.-Toutefois :

1° Les dispositions des III et IV de l'article [40](#) ne sont pas applicables ;

2° Lorsque le montant estimé des prestations demandées est égal ou supérieur à 206 000 Euros HT, elles sont définies conformément aux dispositions de [l'article 6](#) et le marché fait l'objet d'un avis d'attribution dans les conditions fixées à [l'article 85](#) ;

3° Les marchés d'un montant égal ou supérieur à 206 000 Euros HT sont attribués par la commission d'appel d'offres pour les collectivités territoriales et après avis de la commission d'appel d'offres pour l'Etat, les établissements publics de santé et les établissements publics sociaux ou médico-sociaux ;

4° Le pouvoir adjudicateur veille au respect des principes déontologiques et des réglementations

applicables, le cas échéant, aux professions concernées ;

5° Les marchés de services juridiques ne sont pas soumis aux dispositions du titre IV de la présente partie. En outre, ceux de ces marchés qui ont pour objet la représentation d'une collectivité territoriale en vue du règlement d'un litige ne sont pas transmis au représentant de l'Etat.

III.-Lorsqu'un marché ou un accord-cadre a pour objet à la fois des prestations de services mentionnées à l'article 29 et des prestations de services qui n'y sont pas mentionnées, il est passé conformément aux règles qui s'appliquent à celle de ces deux catégories de prestations de services dont le montant estimé est le plus élevé.

NOTA:

Décret n° 2007-1850 du 26 décembre 2007 art. 6 alinéa 1 : Les dispositions des articles 1er, 2 et 3 sont applicables aux marchés pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à concurrence envoyé à la publication postérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret.

Article 14

Les conditions d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre peuvent comporter des éléments à caractère social ou environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social.

Ces conditions d'exécution ne peuvent pas avoir d'effet discriminatoire à l'égard des candidats potentiels. Elles sont indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation.

NOTA:

Décret n° 2006-975 du 1er août 2006 art. 8 :

I.-Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 1er septembre 2006.

II.-Les marchés publics notifiés antérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret demeurent régis, pour leur exécution, par les dispositions du code des marchés publics dans leur rédaction antérieure aux dispositions annexées au présent décret.

III.-Les marchés publics pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication antérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret demeurent régis, pour leur passation, par les dispositions du code des marchés publics dans leur rédaction antérieure aux dispositions annexées au présent décret. Leur exécution obéit aux dispositions annexées au présent décret.

7. Mots clés concernant les marchés publics

(cours FTP, R.Dintre, janvier 2014 à l'IGA dans le cadre de la formation M2 IDT)

- **Commission d'Appel d'Offre** : se réunit dans toute les procédures formalisées pour proposer à l'exécutif l'offre la mieux distante, on parlera de jury pour les concours et dialogue compétitif, possibilité d'inviter des experts à voix consultative. Sont présents, les représentants élus au conseil municipal, comptable public et inspecteur de la Direction des Fraudes.
Il n'y a pas forcément de CAO pour les MAPA.
- **Maitre d'ouvrage** : celui qui commande l'ouvrage, possibilité de déléguer la maitrise d'ouvrage
- **Maitre d'œuvre** : celui qui garantit la réalisation de l'ouvrage dans son intégralité et dans sa pérennité. Il définit le programme
- **Assistant à maitrise d'ouvrage (AMO)** : pour faire les études nécessaires au projet et aide à la définition du besoin ainsi qu'à ses caractéristiques techniques.
- **Programmiste** : celui qui est en charge de définir les différents postes du projet et les estimations de chacun de ces postes en phase d'avant-projet sommaire
- **Délai de validité des offres** : en deçà le candidat ne peut plus se désister
- **Marché à bon de commande** : minimum/maximum
- **Prix** : unitaire/forfaitaire, prix fermes/actualisables/révisibles
- **Pièces contractuelles d'un marché** : acte d'engagement, cahier des charges, CCAP, DCE, bordereau des prix, annexes
- **Variantes** : peut laisser libre le candidat de proposer des variantes au cahier des charges, néanmoins obligation de répondre à minima au CC
- **Options** : pas d'obligation d'y répondre pour le candidat mais fortement conseillé de chiffrer les options
- **Découpage du marché** : phases/tranches fermes ou conditionnelles (par défaut les tranches sont toutes fermes sinon il faut les annoncer comme étant conditionnelle), lots pour permettre aux PME de candidater pour s'adapter à l'état du marché.
- **Avances** : une partie de la somme est donnée au préalable. A certains niveaux de montants les collectivités locales doivent faire une avance si >50 000HT et >2mois)
- **Acompte** : échelonnage
- **Garanties et cautions** : prouver d'être en mesure de réaliser la prestation
- **Groupeement de commande** : regroupe plusieurs acheteurs publics pour un ou plusieurs marchés
- **Groupeement de candidats** : dans le cas où n'on a pas les moyens de réaliser en totalité le projet. il peut être conjoint (peut aider une autre entreprise ou la remplacer en cas de problème) ou solidaire (responsabilité de chaque entreprise membre du groupeement sur la totalité des prestations).

8. Projet suivi par la Direction territoriale du Grésivaudan



Tél. : 04.76.71.18.00

Mail : aci.arece@orange.fr

Un lieu de médiatisation sur le domaine de Beldina à 1400 m d'altitude, sur la station des 7 Laux

Notre souhaitons proposer un lieu d'accueil parents / enfants et travailleurs sociaux, dans notre chalet, situé sur le domaine nordique de Beldina.



Ce projet s'adresse aux travailleurs sociaux travaillant dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (Maison d'Enfants à Caractère Sociale, Services du Conseil Général de l'Isère ou autres), en charge d'enfants séparés de leur(s) parent(s) dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance.

Les travailleurs sociaux en charge d'enfants confiés dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance sont régulièrement à la recherche de lieux neutres pour favoriser la rencontre et l'échange entre parents / travailleurs social, enfants / parents, enfants / travailleur social.

Trop souvent les lieux existants sont impersonnels (bureaux, parcs) ou liés à la consommation (centres commerciaux, restaurants, grande surface, centre ville). Ces lieux peuvent apparaître stressants d'une part et peu propices pour établir un lien apaisé et authentique d'autre part.

Les Dévas
38190 LES ADRETS

Association loi 1901
N° de Siret : 39213519000016
Déclaration préfecture : 21 670

Rhône-Alpes

isère
CONSEIL GÉNÉRAL

L'Europe
s'engage
en Rhône-Alpes

COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds structurel européen

Isère • Agglomération • Jura • Savoie
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de Savoie Rhône-Alpes

Notre projet :

Nous proposons un lieu, dans un chalet situé à 1400 m d'altitude, sur la station des 7 Laux. Ce lieu est neutre, loin de toute sollicitation commerciale. La rencontre, peut se faire autour de jeux, de balades, de préparations culinaires, de contemplation de la faune et la flore.

Le lieu en plus de son bâtiment d'accueil bien équipé (lieux de jeu, espace restauration), est situé dans un écrin de verdure. Il est entouré de sentiers de randonnée.

Un jardin ethnobotanique (relation entre les hommes et les plantes) composé de la flore des massifs de Belledonne est en cours de réalisation. Deux yourtes vont être prochainement installées etc...

La démarche permet aux familles de se retrouver dans un contexte de découverte et d'émerveillement. Ce lieu peut permettre de prendre du recul et d'établir des relations plus apaisées. Des lieux ou des souvenirs communs entre les parents, les enfants, les travailleurs sociaux peuvent naître.

Nous vous proposons d'apporter les outils facilitateurs de cette rencontre.

Une personne sera sur place pour l'accueil et la mise en place des activités choisies et pourra, si cela est souhaité, accompagner le travailleur social et si besoin assurer la médiatisation.

Cette activité peut être mise en place sur les 4 saisons.

Une navette pourra être mise à disposition dans la vallée pour favoriser les transports jusqu'à la station, afin que cela ne représente pas un frein au projet.

Dès cet été nous sommes prêt à vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter, pour des échanges ou une rencontre.

C'est un lieu qui évoluera en fonction des apports respectifs des uns et des autres.

L'équipe Arece, les Adrets, le 18 avril 2014